

Appel à l'action

RAPPORT DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000

FÉVRIER 1998

Les jours passent...

l'échéance est sans appel

SOS·2000

Groupe de travail
de l'an 2000

Task Force
Year 2000

Président

Jean C. Monty
BCE Inc.

Membres

Stephen E. Bachand
La Société Canadian
Tire Limitée

John E. Cleghorn
Banque Royale du Canada

Kerry L. Hawkins
Cargill Limitée

Brian A. Johnson
Crown, compagnie
d'assurance-vie

G. Yves Landry
Chrysler Canada Ltée

David M. Mann
Nova Scotia Power Inc.

Michael H. Rayner
L'Institut Canadien des
Comptables Agréés

Raymond Royer
Domtar Inc.

James M. Stanford
Petro-Canada

Carol M. Stephenson
Le Centre Des Ressources
Stentor Inc.

Catherine S. Swift
La Fédération canadienne
de l'Entreprise indépendante

John D. Wetmore
IBM Canada Limitée

John M. Willson
Placer Dome

MEMBRES ex-officio

P. André Gervais
L'Association du Barreau
canadien

Paul E. Rummell
Gouvernement du Canada

Le 3 février 1998

L' honorable John Manley
Ministre de l'Industrie

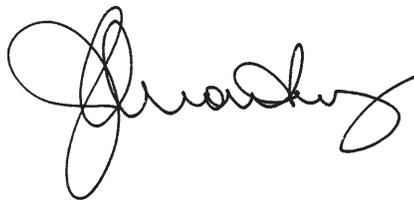
Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport des membres du Groupe de travail de l'an 2000, intitulé *Appel à l'action*. Conformément à notre mandat, ce rapport présente des recommandations destinés à attirer l'attention sur le défi informatique de l'an 2000 et à susciter une action urgente de la part de toutes les parties concernées.

Le manque de préparation des entreprises canadiennes à ce problème est très sérieux et exige des mesures immédiates. L'enquête de Statistique Canada révèle que trop peu d'entreprises canadiennes se sont engagées dans une action concrète, menaçant ainsi tout le réseau d'approvisionnement au Canada et mettant en péril notre compétitivité.

Au nom des membres du groupe de travail, je vous remercie d'avoir su demander à des chefs de la direction de secteurs clés de l'économie d'assumer un rôle de leadership sur la question de l'an 2000. Je ne doute pas que les entreprises et les autorités pertinentes, relevant tant au secteur public que du secteur privé, se montreront à la hauteur du défi et répondront à notre *Appel à l'action*.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération respectueuse.



Jean C. Monty
Président
Group de travail de l'an 2000

Secrétaire

Alain-F. Desfossés

Appel à l'action

RAPPORT DES MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000

FÉVRIER 1998

© Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, 1998
Tous droits réservés
Imprimé et relié au Canada

N° de catalogue C1-10/1998
ISBN 0-662-63356-3

Données de catalogage avant publication (Canada)

Groupe de travail de l'an 2000 (Canada)

Appel à l'action : rapport des membres du Groupe de travail de l'an 2000

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.
Titre de la p. det. addit.: A call for action, report
of Task Force Year 2000.
Publ. aussi sur Internet .
ISBN 0-662-63356-3
N° de cat. C1-10/1998

1. Problème de l'arrivée de l'an 2000 (Informatique)—Canada
2. Logiciel—Maintenance—Politique gouvernementale—Canada.
I. Canada.
II. Titre

QA76.76S64T37 1998 005.1'6 C98-980027-XF

Cette publication est disponible en version électronique à l'adresse suivante :

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>
<http://strategis.ic.gc.ca/an2000>

Pour plus d'informations :

1-800-270-8220

Ligne sans frais à l'intention des personnes ayant des difficultés d'audition :
1-800-465-7735

Pour obtenir des exemplaires de ce rapport :

Groupe de travail de l'an 2000
Secrétariat
365, avenue Laurier ouest
Tour Jean Edmonds sud
2e étage
Ottawa (Ontario)
K1A 0C8

Table des matières

Recommandations	vii
Avant-propos	xi
Partie un : Le défi de l'an 2000	1
1. La stratégie face au défi	1
2. Les entreprises canadiennes sont-elles prêtes?	4
3. Quels sont les enjeux pour l'économie canadienne?	9
4. La réponse au niveau international	14
Groupes de travail/Comités nationaux	15
Dispositions législatives, réglementation et persuasion morale	16
Incitatifs financiers	17
Coalitions / Alliances	17
Systèmes d'information et de soutien des entreprises	17
Partie deux : Appel à l'action	20
1. Mise en place de plans d'action officiels	20
Point de vue des chefs de la direction	22
Principales étapes	25
Obligations et responsabilités juridiques	26
2. Partage des plans d'action officiels	31
Partie trois : Surveillance des progrès accomplis en vue de l'an 2000....	34
1. Le secteur privé	35
Les établissements de crédit	35
Les assureurs	36
Les vérificateurs	37
Les commissions de valeurs mobilières	38
Les associations nationales	40
Notre principal partenaire commercial	43
Les médias et les communications	44
2. Les gouvernements	46
L'état de préparation	46
Les établissements de crédit	49
Les initiatives à forte composante technologique	50
Les compétences légales et réglementaires	51
Les ressources humaines-Immigration	53
Les initiatives fiscales sans incidence sur les recettes	54
Les communications	55
Les corps législatifs	56
3. Les prochaines étapes	58
Conclusion : La voie à suivre	60
Annexes	63

Recommandations

Recommandation n° 1 :

Un plan d'action officiel de préparation en vue de l'an 2000 devrait être mis en œuvre dès maintenant par tous les chefs d'entreprise, les chefs de la direction, les présidents et les propriétaires d'entreprise, s'ils ne l'ont déjà fait. Un tel plan d'action devrait englober au moins ce qui suit :

- un inventaire de tous les systèmes utilisés,
- une évaluation des systèmes,
- des modalités de conversion ou de remplacement,
- des essais,
- l'élaboration de plans d'urgence,
- un suivi de l'état de préparation des partenaires clés.

Recommandation n° 2 :

Les plans d'action officiels et les progrès accomplis devraient être rendus accessibles par tous les partenaires commerciaux associés au réseau d'approvisionnement du Canada, compte tenu des circonstances commerciales et juridiques particulières de chacune des entreprises.

Recommandation n° 3 :

Tous les établissements de crédit réglementés, qu'il s'agisse d'une loi fédérale ou provinciale, devraient exiger immédiatement des entreprises emprunteuses la disponibilité d'un plan d'action officiel en vue de l'an 2000 comme condition préalable à l'obtention du prêt, la date cible de mise en œuvre étant le 1^{er} avril 1998.

Recommandation n° 4 :

- 1) Les milieux de l'assurance devraient signaler rapidement à leurs entreprises clientes l'importance de la question de l'an 2000 et la nécessité de mettre en place un plan d'action officiel en vue de l'an 2000.
- 2) Les milieux de l'assurance devraient rendre l'émission et le renouvellement d'un contrat d'assurance conditionnels à l'existence d'un plan d'action officiel.

Recommandation n° 5 :

L'Institut Canadien des Comptables Agréés devrait achever et publier le plus tôt possible ses deux lignes directrices au sujet de l'information sur les questions liées à l'an 2000 devant figurer dans les états financiers.

Recommandation n° 6 :

- 1) Les commissions de valeurs mobilières devraient, au cours de 1998 et de 1999, passer en revue un échantillon représentatif de 20 p. 100 au moins des rapports annuels des sociétés qu'elles régissent afin de déterminer si les sociétés ont effectivement abordé les questions de l'an 2000 dans leur rapport de gestion et d'évaluer la qualité de l'information.
- 2) Les commissions de valeurs mobilières devraient, à titre de mesure de réglementation ou de politique administrative, souligner l'importance de l'état de préparation en vue de l'an 2000 comme aspect du processus de diligence associé aux regroupements d'entreprises.

Recommandation n° 7 :

Les associations nationales, provinciales et régionales devraient jouer dès maintenant, si elles ne l'ont déjà fait, un rôle d'appui et de sensibilisation plus actif pour ce qui est de l'état de préparation en vue de l'an 2000 et annoncer publiquement les mesures adoptées.

Recommandation n° 8 :

Le Conseil canadien des chefs d'entreprises devrait se pencher sur le défi de l'an 2000 et, en particulier, sur son effet sur les liens commerciaux stratégiques entre le Canada et les États-Unis. Une telle initiative bilatérale devrait se concentrer sur les questions et les secteurs économiques qui ont une importance critique.

Recommandation n° 9 :

- 1) Toutes les entreprises, dans leurs communications avec le public et leurs campagnes de marketing, devraient :
 - a) favoriser la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail auprès des autorités des secteurs privé et public;
 - b) communiquer énergiquement avec les divers intervenants du réseau d'approvisionnement, en montrant qu'elles se préparent à l'an 2000 et qu'elles s'attendent à ce que leurs partenaires commerciaux fassent de même.
- 2) Les médias nationaux devraient continuer à signaler l'importance des questions liées à la préparation à l'an 2000.

Recommandation n° 10 :

- 1) Le Comité des comptes publics de la Chambre des communes devrait continuer de surveiller l'évolution de l'état de préparation des systèmes du gouvernement fédéral.

- 2) Les corps législatifs provinciaux, si ce n'est déjà fait, devraient eux aussi établir des démarches transparentes semblables dans le cadre desquelles les institutions provinciales signaleraient régulièrement les progrès accomplis.
- 3) Les administrations provinciales devraient veiller à ce que les administrations municipales mettent en place des mécanismes de signalement transparents.
- 4) Les administrations municipales devraient s'engager à mettre en œuvre dès maintenant des mécanismes de signalement transparents.

Recommandation n° 11 :

Tous les paliers de gouvernement devraient exiger que l'existence d'un plan d'action officiel en vue de l'an 2000 devienne une condition préalable à leurs programmes de subventions, de contributions, de prêts et de garantie de prêts, le cas échéant.

Recommandation n° 12 :

Avant de présenter une loi ou d'apporter une modification à un règlement, les paliers de gouvernement devraient tous étudier l'incidence d'une telle démarche sur la reprogrammation des systèmes informatiques et sur le détournement des ressources au détriment de l'état de préparation en vue de l'an 2000.

Recommandation n° 13 :

Les organismes de réglementation de tous les paliers de gouvernement devraient :

- 1) évaluer, d'ici le 1^{er} avril 1998, les incidences qu'une panne informatique en l'an 2000 dans les secteurs industriels qu'ils régissent pourrait avoir sur leurs objectifs de réglementation;
- 2) réviser, le cas échéant, leurs procédures d'évaluation de la conformité;
- 3) avoir recours, dans la mesure du possible, à des impératifs moraux pour souligner l'importance de la préparation à l'an 2000.

Recommandation n° 14 :

Les gouvernements du Canada et du Québec devraient adopter des lois, des règlements et des politiques en matière d'immigration afin d'établir une catégorie particulière de permis de travail provisoires en vertu desquels des personnes possédant des compétences et une expérience du problème de l'an 2000 pourraient travailler au Canada sans avoir à se soumettre au processus de validation d'emploi, ce qui permettrait à des travailleurs étrangers d'obtenir un permis de travail provisoire au port d'entrée même.

Recommandation n° 15 :

Le gouvernement fédéral devrait envisager l'introduction, le plus tôt possible, d'une mesure d'encouragement fiscal sans incidence sur les recettes, axée surtout sur les petites et moyennes entreprises.

Recommandation n° 16 :

À tous les paliers de gouvernement, les ministères et les organismes qui peuvent avoir une influence sur les entreprises devraient diffuser de l'information sur l'an 2000 et faciliter l'accès à cette information ainsi qu'aux services de soutien connexes, y compris la documentation préparée par le Groupe de travail.

Recommandation n° 17 :

- 1) Les corps législatifs du Canada et des provinces devraient organiser des audiences publiques, invitant les associations nationales et régionales et les instances gouvernementales qui peuvent exercer une influence sur le secteur privé à signaler les mesures prises afin que leurs intervenants relèvent le défi de l'an 2000 grâce à un plan d'action officiel.
- 2) Le rapport et les recommandations du Groupe de travail devraient être présentés au premier ministre du Canada et à ceux des provinces.

Recommandation n° 18 :

Il convient que l'on demande à Statistique Canada de reprendre son enquête sur l'état de préparation du secteur privé en avril 1998, afin que le Groupe de travail puisse au mois de mai évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne l'état de préparation des entreprises canadiennes tout aussi bien que la mise en œuvre de ses recommandations.

Avant-propos

Comme la plupart des Canadiens, les gens d'affaires attendent le début du nouveau siècle et du nouveau millénaire avec fierté et optimisme. La confiance en un avenir meilleur a beaucoup à voir avec la croissance rapide et spectaculaire des applications de la technologie de l'information qui ont révolutionné nos vies.

Mais plus cette échéance historique approche, plus l'impatience d'un nombre croissant de propriétaires et de gestionnaires d'entreprises, ici et partout dans le monde, se transforme en appréhension. En effet, ils sont confrontés à la possibilité que leurs systèmes informatiques et leurs réseaux globaux, qui sont à la base même d'une part importante des progrès économiques récents, connaissent des défaillances en raison de leur incapacité d'interpréter les dates au-delà de 1999. Les répercussions de ce problème sont extrêmement graves et pourraient se manifester dans tous les aspects des activités des entreprises. À mesure qu'ils saisissent la nature du problème, les cadres supérieurs réalisent l'ampleur du défi et s'aperçoivent que chaque jour compte. Le compte à rebours a littéralement commencé et l'échéance est sans appel.

Aucune entreprise n'est à l'abri du problème et chacune est touchée, que ce soit directement, dans le cadre de ses propres activités, ou indirectement, en raison de l'action ou de l'inaction d'autres entreprises. Le réseau d'approvisionnement de l'économie canadienne est vulnérable. Il fallait faire quelque chose pour convaincre tous les cadres d'entreprises de se concentrer sur ce problème et de le résoudre. La question revêt une importance grave au niveau national.

En septembre dernier, nous avons accepté l'invitation du ministre de l'Industrie, John Manley, de constituer le Groupe de travail de l'an 2000, afin de joindre notre voix, en tant que chefs de la direction, à la sienne et de presser les plus hautes instances des entreprises canadiennes de prendre des mesures immédiatement. Le mandat du Groupe de travail consiste à évaluer la nature et la portée du défi électronique qui se pose au Canada, à déterminer l'état de préparation de l'industrie en ce qui a trait aux risques informatiques liés à l'arrivée de l'an 2000, ainsi qu'à assurer un rôle de chef de file et de conseiller sur la façon de réduire ces risques. Le Groupe de travail de l'an 2000 est présidé par

Monsieur Jean C. Monty, président et chef de l'exploitation de BCE Inc., et comprend des représentants d'un certain nombre de secteurs économiques clés, notamment les banques, les assurances, les transports, la fabrication, les télécommunications, la technologie de l'information, le secteur primaire, le commerce de détail et les services ainsi que de la petite et moyenne entreprise.

Le présent rapport comprend des recommandations clés, afin de susciter des mesures qui permettront aux entreprises et aux industries canadiennes de se préparer en vue de l'an 2000. Toutes ces recommandations visent à favoriser la mise en commun d'information pertinente, la coopération des secteurs public et privé et la mise en oeuvre rapide de mesures correctives.

Il existe une différence fondamentale entre le leadership que peuvent exercer les gouvernements et les pouvoirs privés et la responsabilité individuelle des entreprises face au défi. Le présent rapport constitue un message des chefs de la direction qui ont examiné le défi de l'an 2000 et en connaissent bien la complexité. Il s'adresse à tous les dirigeants d'entreprises canadiennes, qu'ils soient propriétaires, membres du conseil d'administration ou cadres de direction—que l'on désigne dans ce rapport sous le nom de cadres supérieurs—qui s'efforcent de relever le défi informatique que pose l'arrivée de l'an 2000, un défi concurrentiel.

À partir du site Strategis d'Industrie Canada, qui comporte déjà des données pertinentes sur l'an 2000, le Groupe de travail diffusera d'autres renseignements qu'il a produits. Ces renseignements, qui seront aussi accessibles grâce à une ligne sans frais, comprennent notamment le point de vue des chefs de la direction sur le défi de l'an 2000, quelques conseils sur la planification d'urgence, une liste de vérification à l'intention des petites et moyennes entreprises ainsi que des recommandations à l'intention des administrateurs. On y trouvera également des références à d'autres sources de renseignements. Les documents du Groupe de travail s'adressent principalement aux autres chefs de la direction et propriétaires d'entreprise. Ils sont volontairement exempts de renseignements techniques, ceux-ci étant davantage du ressort des entreprises spécialisées et des fournisseurs.

1. La stratégie face au défi

La cause première du problème semble faussement simple : étant donné que les ordinateurs sont programmés pour enregistrer les dates en utilisant uniquement les deux derniers chiffres de l'année, la plupart des systèmes informatiques interpréteront le 1^{er} janvier 2000 comme étant le 1^{er} janvier 1900. En outre, de nombreux ordinateurs ne sont pas programmés pour tenir compte du fait que l'an 2000 est une année bissextile. Ainsi, à l'arrivée du nouveau millénaire, de nombreuses applications risquent d'effectuer des calculs erronés ou de cesser simplement de fonctionner, ce qui aurait des répercussions sur les activités courantes, au Canada et à l'étranger.

Exemple de problème lié à l'an 2000

Format de date (mm/jj/aa)

Date du jour	Date de naissance	Âge calculé
06/19/99	06/19/59	40
06/19/00	06/19/59	-59,59, Erreur!

Format de date corrigé à 8 chiffres (mm/jj/aaaa)

Date du jour	Date de naissance	Âge calculé
06/19/2000	06/19/1959	41

Note : On doit ici corriger deux dates (la date du jour et la date de naissance).

Des erreurs informatiques se produiront aussi avant l'an 2000. Des valeurs comme 99 sont parfois utilisées à des fins spéciales, qui n'ont rien à voir avec la date. Le chiffre 99 est utilisé dans certains systèmes comme date d'expiration pour des données devant être archivées de façon permanente, ce qui fait que certains ordinateurs pourraient perdre ces données en 1999.

Le problème du nouveau millénaire affecte presque toutes les entités. Il ne se limite pas aux grandes entreprises qui utilisent des gros processeurs. Il peut toucher des organisations de toutes les tailles, qui utilisent toutes sortes d'ordinateurs ou de dispositifs qui reposent sur le traitement de données, ou encore des organisations qui font affaire avec des fournisseurs clés ou des clients qui utilisent de tels ordinateurs ou dispositifs. Même si une organisation peut résoudre ses propres problèmes internes

liés à l'an 2000, elle peut quand même être affectée du fait de ses liens avec des fournisseurs et des clients.

Quelques sources de problèmes de codes de date liés à l'an 2000

Unité centrale de traitement de l'ordinateur

- horloge
- système d'entrée-sortie de base (BIOS)
- serveur de réseau

Autres équipements

- modem
- carte à circuit imprimé ajoutée
- répondeur-enregistreur téléphonique
- appareils vidéo

Logiciels

- système d'exploitation
- progiciel
- code intégré, base de données, tableur électronique, etc.

Puces intégrées

- systèmes de commande de processus
- télécopieur
- magnétoscope à cassettes
- contrôle du chauffage, de la ventilation et de la climatisation
- moteur à combustion interne
- appareil photographique automatique
- système de sécurité
- dispositif de détection automatique d'incendie
- équipement médical
- systèmes de pointage et de contrôle des présences
- systèmes de lecture de codes à barres

Le problème de l'an 2000 ne touchera pas seulement les systèmes financiers, mais tous les systèmes commerciaux et processus informatiques. La défaillance d'un petit microprocesseur dont la logique de traitement dépend de dates peut avoir des conséquences graves. Par exemple, dans le cas d'entités qui fonctionnent à l'intérieur d'un environnement de traitement réparti, une défaillance dans les communications pourrait avoir des répercussions importantes sur l'ensemble de la structure de la technologie de l'information.

Nous sommes confrontés à ce problème grave et urgent, et nous ne sommes qu'à 23 mois de l'an 2000. Il reste que celui-ci doit être résolu, *maintenant*.

Le Groupe de travail a voulu adapter son approche à l'ampleur du problème au niveau national. Il souhaitait donc obtenir une évaluation quantitative de l'état de préparation des entreprises canadiennes et a demandé à Statistique Canada d'« accélérer » son enquête sur l'état de préparation du secteur privé et de produire des résultats préliminaires au plus tard en novembre 1997.

Le Conference Board du Canada a aussi convenu d'examiner comment le problème de l'an 2000 pourrait affecter l'économie canadienne et, plus particulièrement, notre capacité de soutenir la concurrence au niveau mondial.

Afin de nous aider à comprendre comment nos partenaires et concurrents internationaux s'occupaient de cette question, l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI) a examiné la réponse au défi de l'an 2000 au niveau international, tant dans les secteurs public que privé.



Parallèlement à l'enquête de Statistique Canada, les membres du Groupe de travail, avec l'aide de leurs dirigeants principaux de l'information, ont comparé leurs expériences face au défi de l'an 2000. Cet exercice visait une mise en commun de l'ensemble des expériences de chefs de la direction avec la collectivité plus large des chefs d'entreprise, en vue d'aider ces derniers à réduire leurs coûts, à éviter certaines erreurs et à améliorer leur propre état de préparation.

Environ 400 associations nationales ont été invitées à contribuer aux travaux du Groupe de travail. On leur a demandé de sensibiliser leurs membres quant à l'importance de la préparation à l'an 2000, d'informer le Groupe de travail des mesures qu'elles avaient prises pour encourager leurs membres à se préparer et pour s'assurer que leurs associés et fournisseurs étaient prêts pour l'an 2000, ainsi que d'élaborer des recommandations à l'intention des gens d'affaires et des gouvernements.

Lorsque le Groupe de travail a tenu sa réunion du 18 novembre 1997, pour évaluer les résultats préliminaires de l'enquête de Statistique Canada, il est devenu évident que bon nombre de chefs d'entreprise au Canada ne sont pas pleinement conscients de la gravité du défi qui se pose à eux et sont loin d'accorder au problème de l'an 2000 l'attention qu'il mérite. Il est aussi ressorti que de nombreuses entreprises de divers secteurs de l'économie auront beaucoup de difficulté à se

Nous sommes confrontés à ce problème grave et urgent, et nous ne sommes qu'à 23 mois de l'an 2000. Il reste que celui-ci doit être résolu, maintenant.

préparer à temps et que leur manque de préparation pourrait en affecter d'autres.

Compte tenu de la gravité de la situation, la présentation du rapport du Groupe de travail au ministre de l'Industrie a été devancée de quatre mois, de la fin mai au début de février 1998. Nous avons pris cette décision dans l'espoir que nos recommandations, qui visent à retenir l'attention des entreprises et à les « faire bouger » relativement à cette question critique, seront mises en œuvre avec une aussi grande célérité.

2. Les entreprises canadiennes sont-elles prêtes ?

La portée du problème et ses répercussions probables semblent être sous-estimées par une majorité de chefs d'entreprise au Canada.

L'enquête de Statistique Canada, effectuée à l'automne 1997, visait 2000 entreprises canadiennes comptant plus de cinq employés et couvrait tous les secteurs économiques, à l'exception des opérations gouvernementales, de l'éducation et de la santé.

Les résultats de l'enquête sont clairs. La portée du problème et ses répercussions probables semblent être sous-estimées par une majorité de chefs d'entreprise au Canada. Même si plus de 90 p. 100 des entreprises sont conscientes du défi de l'an 2000, il semble que seulement 50 p. 100 d'entre elles aient pris des mesures pour le relever. Par ailleurs, seulement une entreprise sur dix dispose d'un plan d'action officiel pour résoudre ce problème.

Le manque de planification appropriée n'est pas seulement évident dans les petites et moyennes entreprises. Une grande entreprise sur deux n'a pas de plan officiel pour résoudre le problème

Comment les entreprises abordent le problème informatique de l'an 2000
(en date d'octobre 1997) _____ % d'entreprises _____

	Plan officiel en place	Mesures informelles prises	Au courant mais aucune mesure prise	Pas au courant
Les entreprises	9	36	46	9
Petites	6	33	51	10
Moyennes	20	50	29	1
Grandes	48	45	7	0
Secteur primaire	3	30	59	8
Fabrication	10	40	43	7
Transports, communications et services publics	6	42	45	7
Finances et assurances	16	50	33	1
Commerce et autres services	8	34	48	10

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'état de préparation des entreprises canadiennes au problème informatique de l'an 2000*, février 1998.

et en est encore probablement à en réaliser l'ampleur et à se rendre compte du peu de temps disponible pour se préparer.

Le fait que seulement 18 p. 100 des entreprises canadiennes semblent préoccupées par les répercussions juridiques de l'absence de préparation en vue de l'an 2000 constitue une indication que les entreprises sous-estiment l'ampleur du défi qui se pose.

Enfin, le fait que seulement 13 p. 100 des cadres supérieurs conscients du problème de l'an 2000 aient entrepris de déterminer l'état de préparation de leurs partenaires commerciaux est une source de préoccupation. En effet, les entreprises ne fonctionnent pas isolément du reste du monde.

L'enquête de Statistique Canada comporte d'autres exemples de la préparation inadéquate de certains secteurs en vue de l'an 2000. L'enquête indique par exemple que :

- Dans le secteur clé des transports, des communications et des services publics, la moitié des grandes entreprises visées par l'enquête n'ont pas pris de mesures officielles pour relever le défi de l'an 2000. Cependant, la mission de ces entreprises est souvent essentielle pour l'économie nationale ou locale.
- Seulement une entreprise sur trois du secteur primaire, lequel a une incidence directe sur l'ensemble du réseau d'approvisionnement, a pris des mesures à cet égard et seulement 3 p. 100 ont un plan officiel.
- Même si en comparaison, le secteur des finances et des assurances obtient de meilleurs résultats, seulement deux tiers des entreprises de ce secteur visées par l'enquête ont pris des mesures en vue de se préparer pour l'an 2000. Par ailleurs, seulement 16 p. 100 d'entre elles ont un plan d'action officiel. Toutefois, c'est dans ce secteur que l'on enregistre le pourcentage le plus élevé de grandes entreprises ayant pris des mesures : 97 p. 100 d'entre elles ont commencé à se préparer et plus des trois quarts le font dans le cadre d'un plan d'action officiel.
- La situation est aussi décevante dans le secteur du commerce et des services, où seulement 42 p. 100 des entreprises ont pris des mesures.

Dans l'ensemble, seulement la moitié des petites et moyennes entreprises ont pris des mesures à cet égard, la grande majorité n'ayant pas de plan d'action officiel. Ces statistiques démontrent le niveau possible de vulnérabilité de ce secteur, dont dépendent

Comment les entreprises abordent le problème informatique de l'an 2000
— par taille et par industrie (en date d'octobre 1997)

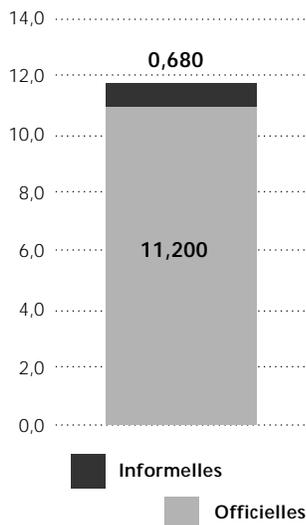
	% d'entreprises			
	ENTREPRISES QUI NE PRENNENT PAS DE MESURES		ENTREPRISES QUI PRENNENT DES MESURES	
	Pas au courant	Au courant mais aucune mesure prise	Mesures informelles	Plan officiel
Secteur primaire	8	59	30	3
Petites	8	64	26	2
Moyennes	12	33	48	7
Grandes	0	8	69	23
Fabrication	7	43	40	10
Petites	10	50	36	4
Moyennes	0	24	55	21
Grandes	0	11	36	53
Transports communications et services publics	7	45	42	6
Petites	8	51	37	4
Moyennes	3	30	62	5
Grandes	0	3	47	50
Finances et assurances	1	33	50	16
Petites	1	39	52	8
Moyennes	1	18	51	30
Grandes	0	3	21	76
Commerce et autres services	10	48	34	8
Petites	11	52	31	6
Moyennes	1	31	48	20
Grandes	0	8	52	40

Source : Statistique Canada, *Enquête sur l'état de préparation des entreprises canadiennes au problème informatique de l'an 2000*, février 1998.

Le défi de l'an 2000 pourrait priver de ressources d'autres initiatives plus productives, mais ces dépenses doivent être faites.

Coût direct déterminé (milliards de \$)

pour 60 % des entreprises ayant pris des mesures



Source : Statistique Canada, Enquête sur l'état de préparation des entreprises canadiennes au problème informatique de l'an 2000, février 1998.

les entreprises plus importantes pour leurs activités courantes. La complexité du défi de l'an 2000 pour ces entreprises n'est pas aussi grande que pour les entreprises de taille plus importante. Toutefois, elles n'ont pas nécessairement l'expertise interne nécessaire et elles dépendront pour une large part de compétences de l'extérieur. En outre, leurs ressources financières sont généralement plus limitées, et elles disposent généralement de moins de latitude pour relever le défi.

L'offre actuelle de spécialistes de la technologie de l'information répond tout juste à la demande. Étant donné que de nombreuses entreprises canadiennes n'ont pas encore pris de mesures, on peut s'attendre à une pénurie croissante de compétences et à une augmentation des coûts en conséquence pour les entreprises qui n'ont pas encore commencé à se préparer. En outre, la concurrence accrue au niveau international contribuera très rapidement à exacerber cette situation.

On peut par conséquent s'attendre à ce que le défi de l'an 2000 soit considérablement plus coûteux que les 12 milliards de dollars prévus par Statistique Canada comme seuil minimum des dépenses que le Canada devra assumer, compte tenu des données limitées qu'il a été possible de recueillir. Le Groupe de travail reconnaît que le défi de l'an 2000 pourrait priver de ressources d'autres initiatives plus productives, mais ces dépenses doivent être faites.

Les conclusions de Statistique Canada donnent une meilleure idée de l'état de préparation de l'économie nationale. Les grandes entreprises qui fournissent des services et des produits essentiels au réseau national d'approvisionnement doivent être prêtes à temps. Les petites et moyennes entreprises n'ont pas le

choix, elles non plus : plus elles attendent, plus elles auront de mal à trouver les ressources spécialisées nécessaires et plus elles auront à déboursier d'argent à cette fin. Le Groupe de travail souhaite que le présent rapport incite un nombre beaucoup plus grand de chefs d'entreprise, y compris ceux d'entreprises plus petites, à se rendre compte qu'il est dans leur intérêt et dans celui de leurs partenaires commerciaux d'agir *maintenant*. *La sensibilisation doit immédiatement se traduire par des mesures concrètes.*

3. Quels sont les enjeux pour l'économie canadienne ?

À la demande du Groupe de travail de l'an 2000, le Conference Board du Canada examine les avantages économiques que pourrait procurer au Canada une position de leadership quant au défi de l'an 2000. L'évaluation du Conference Board (dont les conclusions détaillées seront publiées à la fin de février 1998 sous le titre *January 1, 2000: Crisis or Opportunity*) servira à déterminer les répercussions directes et indirectes du problème sur les entreprises canadiennes, à examiner les transactions commerciales du Canada avec ses partenaires commerciaux et à avertir les chefs d'entreprise du Canada des risques que comporte l'absence de mesures immédiates.

Le Conference Board du Canada a partagé avec le Groupe de travail ses conclusions préliminaires qui sont comme suit :

Bien qu'on ait beaucoup mis l'accent sur les questions techniques, le problème lié à l'arrivée du nouveau millénaire comporte aussi des aspects économiques graves et si l'on ne s'y attaque pas maintenant,

il pourrait entraîner des pertes importantes du point de vue de la production et de l'emploi. La technologie de l'information est présente dans tous les aspects des activités des entreprises partout dans le monde : compilation des ventes, contrôle de la production grâce aux équipements avancés de production, gestion financière, systèmes de livraison au moment adéquat pour les intrants, contrôle des stocks et traitement relatif aux échanges internationaux.

Le règlement du problème lié à l'arrivée du millénaire en est donc un de compétitivité pour chaque entreprise.

Les systèmes de stockage au moment adéquat, pleinement exploités après la récession de 1991-1992, sont maintenant au centre des activités de la plupart des entreprises de distribution et des détaillants. Des niveaux inacceptablement élevés de stocks sont choses du passé et, aujourd'hui, les commandes sont effectuées uniquement lorsque cela est nécessaire. Dans le secteur de la fabrication et du commerce de gros et de détail, il est clair que des systèmes de production et de contrôle des stocks très efficaces sont à la base des transactions commerciales. Ils sont essentiels à la rentabilité des entreprises et peuvent être à la source de la faillite de celles-ci, étant donné que les problèmes informatiques qui pourraient se poser le 1^{er} janvier 2000 sont susceptibles de compromettre la production, l'emploi et la rentabilité. Une entreprise qui se retrouve avec des stocks qui ne peuvent être vendus ou qui fait face à des pénuries graves d'intrants pour sa production perdra des clients et des bénéfices au profit de ses concurrents.

Le règlement du problème lié à l'arrivée du millénaire en est donc un de compétitivité pour chaque entreprise. Cet avantage concurrentiel ne peut toutefois se réaliser que si l'on affecte les ressources nécessaires maintenant, en 1998, pour évaluer les problèmes et procéder à la conversion et, en 1999, pour effectuer des essais. Les perspectives économiques pour le Canada en l'an 2000 sont

maintenant compromises, étant donné qu'un trop grand nombre d'entreprises n'ont pas entamé de travaux de réparation et de remplacement de la technologie qui ne fonctionnera pas de façon appropriée en l'an 2000. À l'heure actuelle, toutefois, des mesures concertées prises immédiatement minimiseront les répercussions négatives et les prévisions de croissance de 3 p. 100 pour l'an 2000 peuvent encore être atteintes. En l'an 2000, le taux de chômage devrait se situer juste sous la barre des 8 p. 100 et le Canada devrait finalement atteindre le plein emploi.

Au cours des deux prochaines années, des sommes importantes doivent être dépensées par les entreprises pour s'assurer que le problème de l'arrivée du nouveau millénaire ne compromet pas leur survie. Ces dépenses toucheront la machinerie et l'équipement, du fait du remplacement de puces intégrées, de la mise en place de nouvel équipement ainsi que de l'achat de nouveaux logiciels. C'est le remplacement des applications « maison » qui présente le plus grand risque pour les entreprises, et on ne dispose que de peu de données concrètes pour démontrer que celles-ci ont la situation bien en mains.

Malheureusement, une part importante de ces dépenses en 1998 et 1999 n'aura que peu d'effets sur la productivité et sera en fait le prix à payer par les entreprises pour demeurer en affaires. Ces dépenses feront partie des investissements courants et de l'entretien des installations de production. Dans le cas des détaillants, la mise à jour de la technologie des points de vente assurera une transition sans heurt du contrôle des ventes et des stocks à l'an 2000. Ainsi, il faut réaffecter les ressources maintenant, afin de profiter des améliorations qui devraient découler des nouveaux logiciels et des logiciels mis à niveau. À la fin de 1999, on peut s'attendre à ce

Un problème mondial
au coût élevé (milliards de \$ US)

Événement	Coût estimé
Deuxième Guerre mondiale	4 200
Défi du millénaire	600
Guerre du Viêt Nam	500
Tremblement de terre de Kobe	100
Tremblement de terre de Los Angeles	60

Source : Gartner Group et Congressional Research Service.

que les échéances de production et l'accumulation des stocks soient affectées, ce qui ne devrait avoir que peu de répercussions sur l'ensemble de l'économie.

Les données de Statistique Canada laissent supposer que de nombreuses entreprises n'ont pas commencé à se préparer. Il se pourrait bien qu'elles ne soient pas prêtes à temps et les conséquences économiques que cela aura sur elles pourraient être graves. Il fait peu de doute que certaines entreprises cesseront leurs activités parce qu'elles auront attendu trop longtemps pour entamer les travaux de réparation ou encore parce qu'elles ne seront pas en mesure d'affecter des sommes suffisantes à cette fin. Au fur et à mesure que le temps passera, le coût des ressources humaines ayant les capacités nécessaires pour résoudre les problèmes de programmation augmentera rapidement, étant donné que les ressources disponibles seront utilisées à pleine capacité. Il est impossible de dire pour le moment combien d'entreprises se retrouveront dans cette situation, mais il est clair que les entreprises qui seront prêtes pourront récupérer cette part du marché. Les répercussions négatives de la faillite de certaines entreprises seront compensées en partie par la réussite des entreprises qui sont prêtes. Cette conclusion ne veut toutefois pas minimiser les problèmes qui se produiront au niveau micro-économique ou encore les difficultés auxquelles feront face les personnes qui perdront leur emploi ou leur entreprise.

Parallèlement, les liens qui existent entre les secteurs laissent supposer que les problèmes qui affecteront les entreprises qui ne sont pas prêtes pour l'an 2000 toucheront aussi leurs partenaires commerciaux en amont et en aval. À cet égard, l'état de préparation du Canada dépend pour une large part de la situation qui règne aux États-Unis, étant donné les liens importants qui existent avec de grandes entreprises établies aux États-Unis.

Les problèmes
qui affecteront
les entreprises
qui ne sont
pas prêtes
pour l'an 2000
toucheront aussi
leurs partenaires
commerciaux
en amont et en
aval.

Comme en fait foi le rapport Performance and Potential 1996, le Canada est très dépendant des marchés internationaux, et nos liens commerciaux avec les États-Unis ne cessent de s'étendre, par suite de l'intégration de l'économie nord-américaine. Ainsi, les échanges à l'intérieur des entreprises par l'entremise de filiales de multinationales établies aux États-Unis augmentent. Environ 40 p. 100 de la production canadienne est exportée, en majeure partie grâce aux liens entre les sociétés d'un groupe, principalement dans le secteur de la fabrication.

Environ 70 p. 100 des échanges de marchandises par des filiales d'entreprises américaines au Canada sont effectués entre les sociétés d'un groupe. Le commerce entre les sociétés d'un groupe représente 45 p. 100 des échanges entre le Canada et les États-Unis. Les véhicules automobiles et les pièces de véhicules automobiles comptent pour environ la moitié d'entre eux. L'état de préparation de ce secteur de l'économie sera par conséquent crucial pour le Canada.

Le réseau d'approvisionnement canadien dépend largement de liens internationaux, le rôle des États-Unis étant capital. Il est donc important de s'assurer que nos liens commerciaux critiques avec nos partenaires clés des États-Unis, en amont aussi bien qu'en aval, ne sont pas troublés par le problème de l'an 2000. Cela souligne encore une fois l'extrême importance pour les entreprises canadiennes de déterminer l'état de préparation de leurs partenaires commerciaux au Canada aussi bien qu'à l'étranger, et en particulier aux États-Unis.

Le problème du code de la date de l'an 2000 menace véritablement la rentabilité des entreprises canadiennes et leur compétitivité industrielle globale. Dans certains cas, il pourrait même y avoir des fail-

lites. Les économies modernes dépendent fortement de la transmission électronique des transactions et des informations commerciales, des données comptables et de production, et cette dépendance se manifesterà de façon implacable en l'an 2000 aux personnes qui n'agissent pas dès maintenant.

La contribution initiale du Conference Board du Canada vient confirmer la conclusion selon laquelle le défi de l'an 2000 peut devenir une source de compétitivité accrue pour les entreprises canadiennes bien préparées. Cet avantage concurrentiel pourrait être compromis par les entreprises mal préparées, tant au Canada qu'à l'étranger. Il convient donc d'accorder une attention particulière à nos principaux partenaires commerciaux, et notamment à nos partenaires américains.

4 . L a r é p o n s e a u n i v e a u i n t e r n a t i o n a l

Pour mieux comprendre comment nos partenaires commerciaux et nos concurrents réagissent face à ce défi, et pour tirer parti de leur expérience, l'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI) a entrepris une enquête exhaustive sur les initiatives nationales en vue de l'an 2000, dans un certain nombre d'économies industrialisées.



Site Internet de
l'ACTI
<http://www.itac.ca/>

Cette étude a démontré que même si la conjoncture, la culture, les traditions et les pratiques gouvernementales et commerciales diffèrent d'un pays à l'autre, de nombreuses nations adoptent des approches similaires face au problème. Quelques caractéristiques importantes suivent :

Groupes de travail / Comités nationaux

Au moment de la création du Groupe de travail de l'an 2000, le Canada figurait déjà parmi les leaders mondiaux en ce qui a trait à la préparation en vue de l'an 2000, selon le groupe Gartner—groupe de recherche de renommée internationale dans le domaine de la technologie de l'information—et ce, en dépit du nombre important d'organisations canadiennes qui disaient ne pas avoir de plan d'action pour contrer le problème lié à l'arrivée de l'an 2000. La création d'un groupe de travail national, composé de chefs de la direction d'entreprises canadiennes de premier plan, constituait un précédent. Même si d'autres pays avaient établi toute une gamme de groupes consultatifs en matière de politique gouvernementale, aucun n'avait sollicité l'intervention directe d'organisations susceptibles d'être touchées par le problème.

Au Royaume-Uni, un comité d'action a été constitué depuis, en vue d'appuyer un groupe de travail de l'an 2000, vieux de deux ans, qui avait pour but d'accroître la sensibilisation à ce problème. En Australie, une stratégie nationale fondée sur un partenariat bien établi entre le secteur public et le secteur privé donne de bons résultats. Aux États-Unis, un certain nombre d'associations industrielles et d'organismes semi-publics se sont réunis pour conseiller les membres du Congrès et d'autres secteurs du gouvernement. Le gouvernement des Philippines a suivi l'exemple du Canada et a créé un groupe de travail constitué de chefs de la direction.

Dispositions législatives, réglementation et persuasion morale

Plusieurs pays tentent de s'attaquer à la question de la préparation en vue de l'an 2000 grâce à la persuasion morale, à des interventions au niveau de la réglementation et à des dispositions législatives, particulièrement dans les secteurs où le risque de défaillance des systèmes est perçu comme trop grand pour être toléré.

Aux États-Unis, par exemple, le Federal Reserve System et la Securities and Exchange Commission ont mis en place des exigences en vue de la divulgation des risques que présente l'arrivée de l'an 2000. Aux Pays-Bas, la banque centrale a annoncé qu'à l'avenir, les approbations de crédit bancaire seront liées à l'état de préparation en vue de l'an 2000. Au Royaume-Uni, le National Health Service a entrepris un programme actif en vue d'informer les gestionnaires d'hôpitaux et de services de santé des risques que pose pour eux l'arrivée de l'an 2000 et de leur fournir une gamme variée de guides et d'autres ressources pour les aider à élaborer et à mettre en œuvre leurs programmes relatifs à l'an 2000. Le secteur britannique des assurances a examiné les problèmes relatifs à la couverture des pertes liées aux défaillances des systèmes en l'an 2000 et a conclu qu'il s'agit d'événements prévisibles au sujet desquels des barèmes de risques ne peuvent être établis. Par conséquent, le secteur a fait publiquement état de son intention de réviser toutes les clauses des polices d'assurance, en vue d'exclure les risques liés à l'arrivée de l'an 2000.

Incitatifs financiers

Peu de pays ont eu recours à des incitatifs fiscaux ou financiers pour encourager les activités de préparation en vue de l'an 2000. Une initiative à peu près sans incidence sur les revenus de l'État a été mise en place par le US Internal Revenue Service, lequel a annoncé récemment des règles spéciales d'amortissement pour les dépenses liées à la préparation à l'an 2000, ce qui donne une plus grande latitude financière aux entreprises touchées.

Coalitions / Alliances

Un prolongement du concept du Groupe de travail est la création de coalitions de plusieurs organisations en vue de l'an 2000. L'objectif de ces coalitions consiste à améliorer la portée des programmes de communications et à en assurer la crédibilité. Les entreprises sont souvent plus réceptives aux conseils de leurs propres associations industrielles qu'aux avertissements généraux émanant de leurs gouvernements.

Le Royaume-Uni, le Danemark et l'Australie sont à établir de telles coalitions, tandis qu'aux États-Unis, des liens d'information entre les associations industrielles visent le même objectif.

Systèmes d'information et de soutien des entreprises

Dans le cadre de la plupart des programmes nationaux, on reconnaît la nécessité de sources d'information bien identifiées et faisant autorité. Des répertoires de renseignements de base et

de données techniques concernant l'an 2000 figurent dans Internet ou sont diffusés par la voie de réseaux plus traditionnels. On trouve de bons exemples de ces activités de soutien dans le site de l'Information Technology Association of America ainsi que dans les sites gouvernementaux généraux de la Services Administration, dans le site Internet de l'OGIT du gouvernement de l'Australie, ainsi que dans celui de la Computing Services and Software Association. Au Canada, le site de l'ACTI, celui de l'Association canadienne de l'informatique et le site Strategis d'Industrie Canada jouent un rôle similaire. Les adresses des sites Internet de ces organisations se trouvent en annexe au présent rapport.

Même si les efforts s'accroissent un peu partout, le Groupe de travail n'a trouvé d'exemple de stratégie nationale globale relativement au défi de l'an 2000 nulle part dans le monde. Il n'existe donc pas de repère à partir duquel nous pouvons comparer l'approche globale que nous prenons ou déterminer l'efficacité de celle-ci. Les pays les mieux préparés seront ceux où il existe une expression ferme de partenariat entre le secteur privé et les pouvoirs publics, et où l'on utilise tous les leviers disponibles pour transformer la sensibilisation en mesures concrètes. Cet examen au niveau international nous a appris que les communications contribuent à augmenter la sensibilisation, mais ne se traduisent pas nécessairement par des mesures concrètes. La prestation de services de soutien, bien qu'elle soit essentielle, ne peut qu'aider les entreprises qui ont déjà décidé de prendre des mesures. Si le Canada veut tirer un avantage compétitif de son état de préparation en vue de l'an 2000, il doit aussi agir rapidement, en faisant fond sur une action coordonnée des secteurs privé et public.

Le Groupe de travail a favorisé la participation d'un partenariat du secteur privé au financement et à la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation. Il a déjà invité de grandes associations nationales à promouvoir l'état de préparation du Canada parmi leurs intervenants respectifs. Il a également accueilli la participation du Conference Board du Canada, de l'Association du Barreau canadien et de l'Association canadienne de la technologie de l'information. Il recommande que le Conseil canadien des chefs d'entreprises renforce nos intérêts commerciaux bilatéraux avec les États-Unis. Il a appuyé la stratégie proactive adoptée par la Fédération canadienne de l'Entreprise indépendante pour ce qui est des petites et moyennes entreprises.

Il est à espérer que la composition multisectorielle du Groupe de travail aura suscité l'élan initial et le climat nécessaire à la naissance d'une réelle coalition canadienne.

2

Appel à *l'Action*

1. Mise en place de plans d'action officiels

Un défi de
taille pour
chaque
entreprise.

Lorsqu'ils sont confrontés pour la première fois au problème de l'an 2000, la plupart des cadres supérieurs d'entreprise sont portés à se fier à leurs spécialistes de l'information pour qu'ils trouvent un processus relativement rapide en vue d'en arriver à une solution raisonnablement simple. Mais au fur et à mesure qu'ils examinent le problème, ils se rendent compte que celui-ci est beaucoup plus complexe, grave et coûteux qu'ils ne l'avaient cru au départ. Ils se rendent aussi compte rapidement que pour le régler, il est nécessaire de faire intervenir tous les aspects des activités de l'entreprise. Il s'agit d'un défi de taille pour celle-ci.

Lorsqu'on lui demande de dresser une liste des erreurs informatiques possibles découlant de l'arrivée de l'an 2000, la division chargée des services de soutien à l'entreprise, y compris des systèmes informatiques internes, mettra l'accent en premier lieu sur sa propre fonction de service à partir de toutes les plateformes informatiques. La haute gestion pourrait alors avoir un faux sens de sécurité. Le problème de l'arrivée du millénaire se produit en effet à peu près partout où la technologie numérique est utilisée, y compris la technologie intégrée, qui est utilisée pour la production, l'entretien, les opérations régionales et d'autres systèmes.

Même si les services des entreprises dépendent largement de leurs systèmes informatiques et intégrés pour exécuter leur mandat, il est difficile pour les gestionnaires axiaux dont les responsabilités sont précises et les objectifs quantifiables d'intégrer le

défi de l'an 2000 dans leurs priorités et de rajuster en conséquence leurs échéanciers et leur expertise.

Ces deux exemples, et il y en a beaucoup d'autres, montrent clairement que, dès le départ, les cadres supérieurs de toute entreprise doivent prendre leurs responsabilités. Sans une évaluation et un plan d'action officiels, les cadres supérieurs peuvent ne pas saisir la portée du problème auquel leur entreprise fait face ou ne pas savoir quelles décisions clés en matière de gestion ils doivent prendre. Sans un plan d'action officiel, les cadres supérieurs pourraient ne pas être en mesure d'évaluer les progrès accomplis en vue de l'an 2000 et d'avoir une base afin de décider des compromis au niveau de priorités qui devront nécessairement être faits au cours de la mise en œuvre. Dans certains cas, un plan d'action pourrait signifier le report d'une acquisition ou l'affectation d'une partie ou de l'ensemble du budget de la technologie de l'information et des ressources humaines connexes au programme de l'an 2000. Dans d'autres cas, le règlement des problèmes pourrait nécessiter des emprunts ou le report de dépenses de recherche et développement. Chaque situation est évidemment unique, mais l'intervention des cadres supérieurs est nécessaire dans tous les cas.

L'intervention
des cadres
supérieurs est
nécessaire dans
tous les cas.

Par conséquent, le défi de l'an 2000 n'est pas un projet que les cadres supérieurs peuvent simplement déléguer à un spécialiste de l'information. Il s'agit d'une question majeure du point de vue des affaires, qui ne peut être résolue sans le plein soutien des cadres supérieurs de l'organisation.

Afin d'aider les cadres qui désirent profiter de l'expérience collective des chefs de la direction faisant partie du Groupe de travail de l'an 2000, nous avons comparé nos approches

respectives à l'égard du défi et nous avons compilé un certain nombre de leçons tirées de l'expérience, que nous voulons partager avec d'autres cadres supérieurs, afin de les aider à réduire leurs coûts, à économiser du temps, à éviter certaines des erreurs que nous avons pu commettre et à accélérer le processus de préparation.

Point de vue des chefs de la direction

Plan d'action
officiel

- Inventaire
- Évaluation
- Conversion ou remplacement
- Essai
- Plans d'urgence
- État de préparation des partenaires clés

Une fois qu'ils auront pleinement saisi l'étendue, la complexité et le coût d'un programme de l'an 2000, la plupart des cadres supérieurs conviendront que pour résoudre le problème, il faudra adopter une stratégie systématique adaptée à chaque entreprise, ce qui suppose un plan d'action multifonctionnel.

Cela peut exiger :

- que le dirigeant de chaque entreprise joue un rôle actif;
- qu'un programme de l'an 2000 soit mis en œuvre et bénéficie du leadership d'un cadre supérieur, communicateur éprouvé, du comité exécutif et du conseil d'administration;
- qu'un comité de direction et qu'un bureau d'administration du programme de l'an 2000 soient établis et qu'ils regroupent les gestionnaires les plus compétents de l'entreprise qui comprennent à la fois les questions technologiques et les aspects commerciaux mis en jeu;
- que toutes les unités clés de l'entreprise et les services généraux participent au comité de direction et au bureau

d'administration du programme de l'an 2000; les compromis que nécessitent les efforts de préparation reposent sur la participation de l'ensemble de l'entreprise : finances, ventes, production, entretien, soutien intégré, contentieux, technologie de l'information, etc.;

- que l'on adopte officiellement un plan d'action intégré en vue de l'an 2000 de même qu'un budget adéquat qui soit réexaminé périodiquement;
- que l'on demande l'avis de professionnels compétents de l'extérieur au sujet des questions de préparation à l'an 2000, surtout en ce qui concerne les petites et moyennes entreprises;
- que l'on obtienne de l'expertise et du soutien juridiques en ce qui a trait à l'an 2000, afin de comprendre les obligations de l'entreprise ainsi que des membres du conseil d'administration et des agents, et que l'on agisse avec prudence relativement à la maximisation de la préparation des clients et des fournisseurs en vue de l'an 2000;
- que l'on prévoie une vérification de la diligence raisonnable et un examen des questions juridiques—droits, obligations et responsabilités;
- que l'on prévoie une évaluation et une vérification systématique de la gestion des risques, y compris une évaluation du risque assuré et des indemnités contractuelles;
- que l'on établisse des liens avec les organismes de réglementation des gouvernements et avec les organismes connexes du secteur public;



STRATEGIS

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

- que l'on évalue si l'entreprise possède la capacité interne requise en matière de technologie et d'expertise technique;
- que l'on gère les ressources humaines nécessaires pour le programme de préparation à l'an 2000, qu'il s'agisse d'employés ou de sous-traitants, en vue de maximiser leur engagement et leur maintien en fonction et de contrer la pénurie mondiale de compétences spécialisées, qui s'aggrave rapidement;
- que l'on mène avec une diligence raisonnable des enquêtes sur les ressources internes et les circonstances externes;
- que l'on reconnaisse que les problèmes possibles des puces intégrées au niveau de la production, du contrôle des procédés, du transport, de la sécurité et de l'équipement des systèmes de communication sont coûteux et difficiles à corriger;
- que l'on assure la conversion ou le remplacement des systèmes qui ont le plus de valeur pour l'entreprise, sans laisser de côté les systèmes autres qu'informatiques, par exemple ceux qui se rapportent aux formulaires et aux stratégies de sous-traitance pour la technologie de l'information;
- que l'on effectue d'une façon intensive la mise à l'essai des systèmes ayant fait l'objet de conversions, de remplacement ou encore des systèmes existants que l'on juge prêts pour l'an 2000; la mise à l'essai peut constituer la moitié de l'effort global ou davantage et on doit y affecter les ressources nécessaires et en assurer le contrôle;
- que l'on accorde une attention particulière à tous les liens de l'entreprise avec ses clients, fournisseurs et intermédiaires,

et que l'on communique avec eux, en vue d'évaluer les progrès de ceux-ci, de leur offrir de l'aide au besoin et de pouvoir mettre fin aux rapports insatisfaisants; les liens commerciaux qui méritent une attention particulière sont :

- les systèmes de la clientèle dont dépendent l'entreprise et ses clients;
 - les systèmes des fournisseurs, par exemple les systèmes d'échange de données électroniques et le recours au commerce électronique (p. ex. les services financiers en direct);
 - les systèmes et les ressources du secteur public, par exemple le classement électronique ou les systèmes d'information;
 - les services de technologie de l'information qui ne relèvent pas du contrôle ou de la supervision directe de l'entreprise;
-
- que l'on gère la technologie externe et les fournisseurs de services nécessaires à la création et à la mise en œuvre de solutions pratiques au problème de l'an 2000;
 - que l'on élabore des plans d'urgence afin de s'assurer que l'interruption des activités commerciales clés à la suite de pannes de système est minimisée ou éliminée, qu'il s'agisse des systèmes de l'entreprise ou de ceux de ses clients ou de ses fournisseurs clés.

Principales étapes

La mise en œuvre d'un plan d'action officiel comprend généralement les éléments suivants :

- Inventaire rigoureux de tous les systèmes utilisés, ainsi que de ceux qui sont les plus essentiels pour l'entreprise.
- Détermination de la somme des conversions des codes informatiques ou des remplacements des systèmes nécessaires.
- Mesures correctives, qu'il s'agisse de la conversion ou du remplacement.
- Mise à l'essai des systèmes qui ont été convertis ou remplacés, ainsi que de leurs systèmes d'interface.
- Élaboration de plans d'urgence.
- Suivi de l'état de préparation des partenaires clés.

Obligations et responsabilités juridiques

Les entreprises canadiennes devraient connaître les obligations et les responsabilités possibles en matière juridique qui pourraient découler de leur absence de préparation en vue de l'an 2000. En ce qui a trait à la régie, il est important de déterminer la nature et la portée des obligations particulières au point de vue commercial, professionnel, industriel et réglementaire qui s'appliquent à l'entreprise, avant de concevoir et de mettre en œuvre un plan exhaustif de préparation. L'équipe de gestion du programme de l'an 2000 doit travailler en étroite collaboration avec ses experts-conseils et conseillers professionnels pour veiller à ce que les obligations prévues soient respectées et que les responsabilités juridiques soient réduites au minimum, afin de faciliter le règlement commercial des différends qui pourraient découler de l'arrivée de l'an 2000.

Les obligations juridiques et les responsabilités possibles des entreprises au Canada en ce qui a trait à la préparation à l'an 2000 sont complexes et comportent de multiples facettes. Voici des exemples d'obligations qu'il convient de prendre en compte. Une entreprise peut :

- avoir des obligations particulières du point de vue de la technologie, des rapports ou de la conformité, en vertu d'une disposition particulière régissant les activités commerciales et juridiques de son secteur d'activité;
- être particulièrement touchée par certaines dispositions comprenant des normes de maintien et de fiabilité pour les enregistrements électroniques, lesquels pourraient être compromis avec l'arrivée de l'an 2000, par exemple la *Loi sur les douanes* ou la *Loi de l'impôt sur le revenu*, ou encore en raison de renseignements concernant les employés dont le maintien fait l'objet de dispositions législatives, par exemple, les données relatives aux accidents du travail ou à l'assurance-maladie;
- être réglementée par une organisation gouvernementale qui régit des obligations particulières de conformité, par exemple le Bureau du surintendant des institutions financières du Canada ou le Bureau de la sécurité des transports du Canada;
- être assujettie aux exigences concernant la préparation à l'an 2000, de plus en plus nombreuses, des associations commerciales et professionnelles pour maintenir sa qualité de membre. Même les politiques émanant d'organisations privées, par exemple les marchés boursiers, peuvent comprendre des obligations pour les membres d'adopter des mesures relatives à la préparation à l'an 2000.

Les obligations juridiques et les responsabilités possibles des entreprises au Canada en ce qui a trait à la préparation à l'an 2000 sont complexes et comportent de multiples facettes.

Qu'elles aient trait aux obligations réglementaires, contractuelles ou autres, les questions juridiques liées à la préparation en vue de l'an 2000 doivent être examinées soigneusement par tous les intervenants du monde des affaires au Canada, y compris les secteurs public et privé. Afin d'éviter la possibilité de poursuites juridiques fâcheuses, le Groupe de travail presse les chefs et propriétaires d'entreprise à obtenir rapidement des conseils juridiques en vue d'évaluer les répercussions juridiques des problèmes de l'an 2000 pour leur entreprise.

À l'invitation du Groupe de travail, l'Association du Barreau canadien prépare actuellement un document de travail dans lequel sont examinées certaines des questions juridiques liées au problème de l'an 2000. Ce document de travail *Compte à rebours vers l'an 2000 : risques et récompenses—Les questions juridiques* définira notamment :

- les obligations statutaires et réglementaires ainsi que celles découlant de la common law et des dispositions contractuelles en ce qui a trait au maintien et à la protection des renseignements électroniques, ainsi que les responsabilités correspondantes liées aux défaillances de l'an 2000;
- les obligations de régie ainsi que les fonctions et responsabilités connexes;
- les questions liées à la diligence raisonnable relativement aux droits de propriété intellectuelle, à l'acquisition de la technologie, aux ententes de sous-traitance, aux droits contractuels et aux obligations commerciales;

- les obligations en matière de divulgation liées à l'an 2000, y compris celles concernant les vérificateurs, les responsables de la réglementation et les partenaires commerciaux ainsi que les clients;
- les structures et les méthodes juridiques proactives visant à faciliter et à promouvoir la gestion du risque et les mesures correctives, y compris le recours à des mécanismes de rechange pour le règlement des différends, comme la médiation et l'arbitrage.

Afin de favoriser les débats publics et la compréhension de ces questions, l'Association du Barreau canadien a déjà intégré une liste des questions juridiques liées à l'arrivée de l'an 2000 dans son site Internet www.cba.org/abc.

Compte tenu de ce qui précède, nous pressons chaque chef d'entreprise d'adopter un plan d'action officiel—une approche systématique relativement à la préparation, selon un échéancier comprenant le maximum de temps possible pour terminer la mise à l'essai et élaborer un plan d'urgence le plus tôt possible en 1999. Les entreprises devraient formuler des stratégies pour la divulgation des renseignements pertinents aux vérificateurs, actionnaires, organismes gouvernementaux, responsables compétents de la réglementation, associations commerciales, assureurs, entreprises affiliées, fournisseurs, clients, intermédiaires commerciaux ainsi que fournisseurs de produits et de services dans le domaine de la technologie de l'information. Le Groupe de travail est d'avis que toutes les parties intéressées doivent collaborer rapidement pour adopter des pratiques commerciales qui produisent des résultats satisfaisants et qui atténuent et minimisent les répercussions commerciales et économiques de tout problème qui pourrait survenir avec l'arrivée de l'an 2000.

Établir un échéancier comprenant le maximum de temps possible pour terminer la mise à l'essai et élaborer un plan d'urgence le plus tôt possible en 1999.

Dates recommandées d'achèvement des activités de préparation

	1996	1997	1998	1999
Inventaire	-----	-----		
Évaluation		-----		
Conversion ou remplacement		-----	-----	
Essai		-----	-----	
Plans d'urgence			-----	-----
État de préparation des partenaires clés			-----	-----

Source : Documentation provenant du *Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, Banque de Règlements Internationaux*.

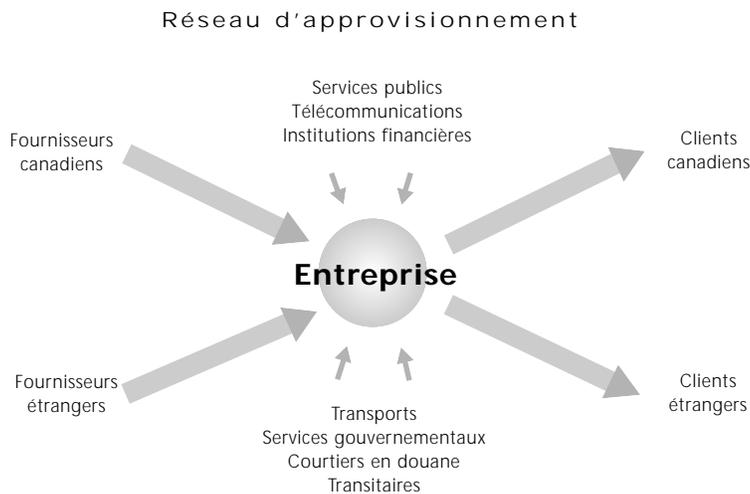
RECOMMANDATION N° 1 :

Un plan d'action officiel de préparation en vue de l'an 2000 devrait être mis en œuvre dès maintenant par tous les chefs d'entreprise, les chefs de la direction, les présidents et les propriétaires d'entreprise, s'ils ne l'ont déjà fait. Un tel plan d'action devrait englober au moins ce qui suit :

- un inventaire de tous les systèmes utilisés,
- une évaluation des systèmes,
- des modalités de conversion ou de remplacement,
- des essais,
- l'élaboration de plans d'urgence,
- un suivi de l'état de préparation des partenaires clés.

2. Partage des plans d'action officiels

Le défi de l'an 2000 ne se limite pas à la préparation interne d'une société. Le problème pourrait se propager le long du réseau de production et d'approvisionnement qui relie les partenaires commerciaux, les intermédiaires, les clients et les fournisseurs. Le Groupe de travail reconnaît que même quelques liens critiques qui ne sont pas prêts pour l'an 2000 pourraient avoir un effet néfaste sur l'ensemble du réseau d'approvisionnement, et que la livraison d'un produit ou la prestation d'un service en temps opportun pourrait dès lors être compromise.



L'analyse du Conference Board montre clairement l'importance de l'intégration verticale et des liaisons avec la clientèle et les fournisseurs dans notre économie. Elle souligne également l'importance pour les entreprises canadiennes de s'interroger sur l'état de préparation de leurs partenaires, non seulement au Canada mais aussi à l'étranger, et en particulier aux États-Unis.

Le bien-fondé et les avantages de la transparence sont mis en doute par les personnes qui estiment que ce type d'information est sensible. Il est possible que des compagnies dont l'état de préparation manifeste de réels progrès hésitent à partager leur plan d'action officiel de peur qu'il ne tombe entre les mains de leurs concurrents.

Cependant, puisqu'un manque de préparation pourrait avoir des incidences sur l'économie nationale et sur des entreprises individuelles, les membres du Groupe de travail penchent fortement en faveur de la transparence, sous réserve des circonstances juridiques et commerciales particulières. Les entreprises dont l'état de préparation manifeste de réels progrès, grâce à une saine gestion et à un bon plan de travail, n'ont sans doute rien à craindre. On devrait pouvoir se fier aux entreprises pour franchir sans heurt le cap du millénaire. Ce genre d'assurance devrait être un élément fondamental en chaque point du réseau d'approvisionnement.

La transparence pourrait avoir une incidence sur des modalités d'approvisionnement bien établies. Certaines entreprises pourraient décider de ne pas traiter avec des fournisseurs qui ne semblent pas avoir un plan d'action officiel pour ce qui est du problème de l'an 2000. Certaines entreprises devront peut-être trouver d'autres marchés ailleurs dans le monde.

Souvent, il n'est pas facile de modifier des relations commerciales établies, un tel changement pouvant d'ailleurs être incommode à court terme. Toutefois, les entreprises qui exigent une plus grande transparence des plans de préparation d'autres entreprises et qui expriment leur intention de ne traiter qu'avec

des partenaires qui relèvent sérieusement le défi de l'an 2000 se protégeront ainsi elles-mêmes et pourront même y trouver à terme un avantage concurrentiel. Elles exerceront aussi un effet de levier constructif qui aura des répercussions sur l'ensemble de leur réseau commercial et sensibiliseront les entreprises qui pourraient avoir sous-estimé l'étendue du problème.

Le Groupe de travail a adopté comme hypothèse de base que les dirigeants d'entreprise prendront les mesures qui s'imposent afin d'assurer leur survie. Les cadres qui ont bien compris le défi le relèveront. Par conséquent, le Groupe de travail ne croit pas qu'il soit nécessaire, pour mesurer les progrès accomplis, de rendre obligatoire la divulgation annuelle des dépenses financières liées à ce défi. De nombreuses entreprises n'ont pas de budget particulier pour l'an 2000. Elles estiment que ce genre de dépense fait partie des frais permanents liés à la technologie de l'information. Beaucoup d'entre elles avaient déjà prévu la modification ou l'amélioration de leurs systèmes. Pour d'autres, il s'agit là d'une occasion d'accélérer le processus. Le Groupe de travail est d'avis que l'existence d'un plan d'action officiel qu'une entreprise est prête à partager avec ses partenaires commerciaux offre un moyen rationnel de mesurer et de surveiller l'état de préparation du milieu des affaires.

RECOMMANDATION N° 2 :

Les plans d'action officiels et les progrès accomplis devraient être rendus accessibles par tous les partenaires commerciaux associés au réseau d'approvisionnement du Canada, compte tenu des circonstances commerciales et juridiques particulières de chacune des entreprises.

3

Surveillance des *progrès* accomplis en vue de l'an 2000

À cause des répercussions économiques éventuelles d'un manque de préparation sur le réseau d'approvisionnement, le Groupe de travail a dû examiner des sources possibles de levier pouvant favoriser une action plus rapide.

Le Groupe de travail prévoit que de nombreuses entreprises réagiront de façon positive et immédiate à son appel à l'action. Toutefois, à cause des répercussions économiques éventuelles d'un manque de préparation sur le réseau d'approvisionnement, et compte tenu du nombre appréciable d'entreprises qui n'ont toujours pas adopté une stratégie officielle, le Groupe de travail a dû examiner des sources possibles de levier pouvant favoriser une action plus rapide.

Comme suite à l'examen des bonnes pratiques à l'échelle internationale, le Groupe de travail a conclu que les pays qui semblent être les chefs de file pour ce qui est de l'état de préparation sont les pays qui savent assurer une synergie entre les secteurs privé et public.

Cet examen nous a également permis de nous pencher sur les entités publiques et privées ou encore sur les intermédiaires commerciaux qui semblent avoir le mieux réussi à accélérer l'état de préparation en vue de l'an 2000 dans leurs pays respectifs.

- Dans le secteur privé, les banquiers, les assureurs, les vérificateurs et les commissions de valeurs mobilières, ainsi que les associations nationales de gens d'affaires, semblent avoir été les plus actifs.
- Dans le secteur public, les organismes de réglementation, les législateurs et les chefs politiques ont été des éléments clés de l'état de préparation en vue de l'an 2000.

1. Le secteur privé

Les établissements de crédit

Pratiquement toutes les sociétés traitent avec des établissements de crédit. Ce genre d'établissement peut exercer un effet de levier appréciable en expliquant aux entreprises l'importance du défi de l'an 2000 et son incidence éventuelle sur leurs résultats financiers.

Le Groupe de travail constate avec plaisir que certains de ces établissements ont déjà commencé à promouvoir l'état de préparation en vue de l'an 2000. L'Association des banquiers canadiens, par exemple, a signalé au Groupe de travail que les banques à charte du Canada intègrent les critères de l'an 2000 à leur évaluation type des risques. Une telle exigence pourrait garantir que les entreprises ont su élaborer un plan d'action officiel en vue de l'an 2000. Elle indiquera que les sociétés considèrent sérieusement l'état de préparation en vue de l'an 2000 au niveau de la gestion. Une telle démarche facilite l'évaluation du risque potentiel de prêts irrécouvrables tout en donnant confiance aux établissements financiers que ce risque est minimisé. Les emprunteurs éventuels n'auront pas toujours à présenter leur plan d'action, et la confirmation qu'un tel plan existe pourra parfois suffire. Souvent, ce seront le montant du prêt, le risque éventuel auquel l'emprunteur est exposé pour ce qui est de l'an 2000 et les plans prévus à cette fin, entre autres, qui constitueront les facteurs déterminants.

RECOMMANDATION N° 3 :

Tous les établissements de crédit réglementés, qu'il s'agisse d'une loi fédérale ou provinciale, devraient exiger immédiatement des entreprises emprunteuses la disponibilité d'un plan d'action officiel en vue de l'an 2000 comme condition préalable à l'obtention du prêt, la date cible de mise en œuvre étant le 1er avril 1998.

Les assureurs

Le Bureau d'assurance du Canada (BAC) a pris certaines mesures afin d'aider ses membres à s'occuper du problème de l'an 2000. On a établi un groupe d'utilisateurs qui permet aux membres de partager l'information au sujet des pratiques, des outils et des méthodes d'essai, par exemple. Un comité du BAC prépare actuellement un questionnaire qui fournira des informations de base permettant aux assureurs de déterminer rationnellement si un assuré actuel ou éventuel a adopté un plan d'action officiel ou sera exposé à de graves problèmes en l'an 2000. Le Comité examine également le libellé des avenants qui serviront à exclure la protection pour certains types de police; on s'inspirerait dès lors des pratiques adoptées par des associations d'assureurs étrangers.

Le BAC devrait poursuivre ces deux démarches et les mettre en œuvre le plus tôt possible.

RECOMMANDATION N° 4 :

- 1) Les milieux de l'assurance devraient signaler rapidement à leurs entreprises clientes l'importance de la question de l'an 2000 et la nécessité de mettre en place un plan d'action officiel en vue de l'an 2000.
- 2) Les milieux de l'assurance devraient rendre l'émission et le renouvellement d'un contrat d'assurance conditionnels à l'existence d'un plan d'action officiel.

Les vérificateurs

L'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA) a également joué un rôle directeur pour ce qui est de l'information sur l'état de préparation en vue de l'an 2000.

L'ICCA a déjà remis à ses membres un guide d'information préparé en collaboration avec l'American Institute of Certified Public Accountants (AICPA) afin d'aider les comptables agréés à examiner avec leurs clients les questions liées à l'an 2000. On trouvera un bref aperçu des responsabilités des gestionnaires et des vérificateurs pour ce qui est de l'an 2000 dans le numéro de décembre 1997 de *Risk Alert*, synthèse non officielle de la conjoncture actuelle offerte aux membres qui œuvrent dans le secteur public. De plus, un numéro spécial de *Risk Alert* consacré à la planification de la vérification et à la gestion des pratiques a été distribué aux membres en janvier 1998. Le document *Assurance Guideline on Audit Planning*, qui s'inspire d'une publication de l'AICPA, a été remis aux membres. Il y est question des erreurs possibles de traitement des données liées à l'an 2000 et de la responsabilité des vérificateurs d'aborder les

lacunes en matière de contrôle identifiées au cours d'une vérification. À la fin janvier 1998, l'ICCA a aussi publié un document intitulé *Recommandations à l'intention des administrateurs—le bogue du millénaire*.

L'ICCA prépare actuellement deux lignes directrices supplémentaires liées à la question de l'an 2000. La première décrit l'information qui doit figurer dans les états financiers au sujet des questions pertinentes liées à l'an 2000. La deuxième doit aborder des aspects supplémentaires de la vérification, y compris des conseils sur la présentation de ce genre d'information. Le Groupe de travail estime que ces deux lignes directrices devraient être publiées le plus tôt possible.

RECOMMANDATION N° 5 :

L'Institut Canadien des Comptables Agréés devrait achever et publier le plus tôt possible ses deux lignes directrices au sujet de l'information sur les questions liées à l'an 2000 devant figurer dans les états financiers.

Les commissions de valeurs mobilières

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), qui représentent toutes les commissions de valeurs mobilières du Canada, ont pris des mesures afin de jouer un rôle directeur important pour ce qui est de l'information sur l'état de préparation en vue de l'an 2000. Préoccupées par la possibilité que l'ensemble des commissions de valeurs mobilières ne se penche pas nécessairement sur toute la gamme des problèmes associés à

l'an 2000, les ACVM ont publié en novembre 1997 un document sur le défi de l'an 2000 et y ont inclus un communiqué de l'Organisme International des Commissions de Valeurs. Reconnaissant l'importance de cette information sur l'an 2000 en provenance des entreprises cotées en bourse, les ACVM ont publié en janvier 1998 des conseils destinés aux avocats et aux comptables sur le sujet. Ce document indique que la section portant sur les risques et incertitudes du rapport de gestion qui fait partie du rapport annuel des entreprises, devrait traiter de la façon dont l'entreprise s'attaque au défi de l'an 2000. Ce sera là une indication claire que les dirigeants d'une société ont reconnu l'importance primordiale de l'état de préparation en vue de l'an 2000.

Les vérificateurs adoptent normalement des procédures visant à assurer l'uniformité entre le rapport de gestion et ce que l'on trouve dans les états financiers d'une société; pour leur part, les commissions de valeurs mobilières devraient s'assurer que les sociétés qui relèvent d'elles abordent effectivement les questions liées à l'an 2000 dans leur rapport de gestion et que les informations sont appropriées.

Le fait que le monde des entreprises ne soit pas statique représente une autre dimension de l'information sur l'état de préparation en vue de l'an 2000. Le défi de l'an 2000 risque d'avoir des incidences sur les regroupements d'entreprises. Une entreprise mal préparée pourrait constituer naturellement un passif pour tout acheteur potentiel. La prudence voudrait que l'état de préparation en vue de l'an 2000 devienne partie intégrante des mesures de diligence adoptées par la direction avant tout arrangement final.

RECOMMANDATION N° 6 :

- 1) Les commissions de valeurs mobilières devraient, au cours de 1998 et de 1999, passer en revue un échantillon représentatif de 20 p. 100 au moins des rapports annuels des sociétés qu'elles régissent afin de déterminer si les sociétés ont effectivement abordé les questions de l'an 2000 dans leur rapport de gestion et d'évaluer la qualité de l'information.
- 2) Les commissions de valeurs mobilières devraient, à titre de mesure de réglementation ou de politique administrative, souligner l'importance de l'état de préparation en vue de l'an 2000 comme aspect du processus de diligence associé aux regroupements d'entreprises.

Les associations nationales

Le Groupe de travail a communiqué avec près de 400 associations nationales et leur a demandé de sensibiliser leurs membres à l'importance de l'état de préparation en vue de l'an 2000, de partager les informations sur les mesures prises pour encourager leurs membres à se préparer, puis de s'assurer que leurs associés et leurs fournisseurs se préparent en vue de l'an 2000, et enfin de transmettre les recommandations qu'il convient de porter à l'attention du milieu des affaires et des gouvernements.

Certaines associations nationales ont déjà pris des mesures afin de sensibiliser leurs membres au problème de l'an 2000. L'Association des banquiers canadiens, comme nous l'avons mentionné, a répondu à notre appel à l'action.

Le Conseil canadien du commerce de détail a mis sur pied un groupe de travail de l'an 2000, a communiqué avec ses membres (lettres, questionnaires, offres d'assistance, feuille de route permettant aux fournisseurs de déterminer leur état de préparation, articles publiés dans le *Canadian Retailer*), a présenté des informations sur l'an 2000 sur son site Internet et a organisé une conférence sur la question.

La Fédération canadienne de l'Entreprise indépendante (FCEI) a également manifesté des qualités de leadership remarquables. La FCEI a fait circuler un bulletin à plus de 100 000 exemplaires, a lancé une enquête auprès de 88 000 membres et présente un plan de préparation en vue de l'an 2000 sur son site Internet.

L'Ordre des comptables agréés du Québec a organisé une série de colloques en collaboration avec le ministère québécois de l'Industrie, du Commerce, des Sciences et de la Technologie et avec l'Association des banquiers canadiens.

L'Association canadienne de la technologie de l'information et l'Association canadienne de l'informatique, les deux associations clés du Canada dans ce secteur, ont également manifesté des qualités de leadership en sensibilisant les secteurs privé et public à ce problème.

De plus, d'autres associations ont répondu à notre appel à l'action en faisant parvenir par courrier notre document *Compte à rebours* à leurs membres et en invitant des membres du Groupe de travail à présenter à leurs dirigeants un exposé sur le défi de l'an 2000. Ce document produit par le Groupe

- lettres
- questionnaires
- publications
- conférences
- feuilles de route
- sites Internet
- colloques



de travail souligne l'urgence d'une action immédiate et peut être consulté sur Internet à l'adresse suivante : strategis.ic.gc.ca/sos2000

Ces activités représentent seulement quelques exemples d'une vaste gamme d'activités entreprises par les associations. Toutefois, les mesures globales adoptées par ces dernières n'ont pas répondu aux attentes du Groupe de travail. La plupart des associations ont comme mandat d'appuyer tout d'abord leurs membres, de promouvoir leurs intérêts et de répondre à leurs besoins. Dans le cas présent, toutefois, vu l'importance et l'urgence de la question de l'an 2000, les membres peuvent s'attendre à ce que leurs associations jouent un rôle de leadership. Les associations nationales qui recouvrent des secteurs entiers de l'économie canadienne peuvent sensibiliser leurs membres à la question, diffuser des informations ponctuelles sur les ressources clés et partager les pratiques exemplaires. Elles peuvent favoriser des partenariats entre les entreprises d'une même région qui disposent de systèmes semblables de façon à réduire les coûts et à entamer le XXI^e siècle sur un pied concurrentiel. Le Groupe de travail les encourage fortement à agir immédiatement.

RECOMMANDATION N^o 7 :

Les associations nationales, provinciales et régionales devraient jouer dès maintenant, si elles ne l'ont déjà fait, un rôle d'appui et de sensibilisation plus actif pour ce qui est de l'état de préparation en vue de l'an 2000 et annoncer publiquement les mesures adoptées.

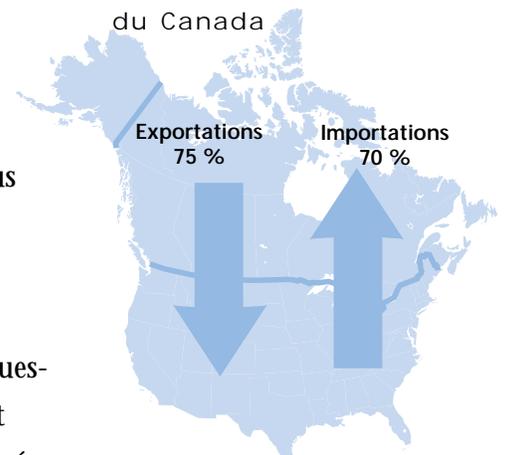
Notre principal partenaire commercial

Les exportations de biens et de services assurent près de 40 p. 100 de notre revenu national et créent des emplois pour un Canadien sur trois. En 1996, le commerce entre le Canada et les États-Unis a représenté à lui seul plus de 75 p. 100 de nos exportations et, au cours de la même année, les biens et services des États-Unis ont représenté plus de 70 p. 100 de nos importations. Chaque pays est le principal partenaire commercial de l'autre. Il est donc tout à fait essentiel pour notre économie et notre prospérité que les relations avec les États-Unis ne soient pas perturbées à l'aube du XXI^e siècle. Le fait que près de la moitié du commerce entre le Canada et les États-Unis se fasse à l'intérieur des entreprises a de quoi nous reconforter, mais il n'y a pas lieu de nous en satisfaire. La question est sérieuse.

Le ministre de l'Industrie a déjà soulevé l'importance de la question de l'an 2000 auprès de son homologue des États-Unis et une initiative bilatérale a suscité un vif intérêt. Le secteur privé doit maintenant relever le défi et saisir de cette occasion.

Le Groupe de travail propose que le Conseil canadien des chefs d'entreprises (CCCE), regroupement influent de gens d'affaires canadiens, collabore avec les chefs clés de la direction du Canada et des États-Unis afin d'établir des liens stratégiques et d'examiner les priorités du défi de l'an 2000. Bien sûr, on devrait miser sur les secteurs économiques qui ont une importance critique et sur lesquels se fonde notre commerce transfrontalier.

Les E.U., principal partenaire commercial du Canada



RECOMMANDATION N^o 8 :

Le Conseil canadien des chefs d'entreprises devrait se pencher sur le défi de l'an 2000 et, en particulier, sur son effet sur les liens commerciaux stratégiques entre le Canada et les États-Unis. Une telle initiative bilatérale devrait se concentrer sur les questions et les secteurs économiques qui ont une importance critique.

Les médias et les communications

Le Groupe de travail a déjà lancé une campagne de sensibilisation de 4 millions de dollars, afin d'encourager le secteur privé à passer à l'action. La campagne comporte trois éléments clés : les relations publiques, les contacts directs et la publicité. Pour ce qui est des relations publiques, les chefs de la direction qui font partie du Groupe de travail communiqueront l'appel à l'action à des secteurs clés du milieu des affaires du Canada. En ce qui concerne les contacts directs, menés par l'alliance Stentor et les banques à charte, il s'agira de cibler les présidents et les décideurs des petites et moyennes entreprises à l'aide du réseau de distribution postal des sociétés téléphoniques régionales et des services à la clientèle des succursales bancaires. Le segment publicité se concentrera sur la nature urgente du défi de l'an 2000 et exortera le monde des affaires d'agir *maintenant*.

Quatre-vingt pour cent du budget du Groupe de travail est alloué à la campagne de sensibilisation qui souligne le besoin de passer à l'action et nous invitons les intervenants à appuyer collectivement le Groupe de travail dans cette démarche.

Toutes les entreprises du Canada, y compris les médias, ont un rôle à jouer pour convaincre les gens d'affaires qu'il importe d'agir dès maintenant. Les entreprises peuvent appuyer les recommandations du Groupe de travail et encourager les établissements financiers, les assureurs, les commissions de valeurs mobilières et les vérificateurs qui exigeront ou qui appuieront l'existence de plans d'action officiels comme élément essentiel du commerce. Elles peuvent demander aux associations nationales de jouer un rôle plus actif en exhortant leurs membres à passer à l'action de façon officielle. Elles peuvent pousser les administrations fédérales, provinciales et municipales à manifester de la transparence au sujet de leur état de préparation. Elles pourront aussi manifester leur impatience vis-à-vis des éléments du réseau d'approvisionnement qui ne sont pas prêts et qui risquent de les affecter.

Les médias ont leur rôle à jouer dans le défi de l'an 2000. En plus de s'appuyer sur une technologie numérique avancée à durée de vie critique dans leurs activités de chaque jour, les médias représentent un appui clé de cette priorité nationale. Les médias devraient continuer à signaler les efforts déployés par tous les intéressés et surveiller la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail. De plus, les médias électroniques et la presse pourraient préparer et diffuser des messages d'intérêt public afin de sensibiliser les gens et de les faire passer à l'action.

Toutes les entreprises du Canada, y compris les médias, ont un rôle à jouer pour convaincre les gens d'affaires qu'il importe d'agir dès maintenant.

RECOMMANDATION N° 9 :

- 1) Toutes les entreprises, dans leurs communications avec le public et leurs campagnes de marketing, devraient :
 - a) favoriser la mise en œuvre des recommandations du Groupe de travail auprès des autorités des secteurs privé et public;
 - b) communiquer énergiquement avec les divers intervenants du réseau d'approvisionnement, en montrant qu'elles se préparent à l'an 2000 et qu'elles s'attendent à ce que leurs partenaires commerciaux fassent de même.
- 2) Les médias nationaux devraient continuer à signaler l'importance des questions liées à la préparation à l'an 2000.

2. Les gouvernements

De nombreux systèmes et services gouvernementaux interviennent dans les réseaux de production et d'approvisionnement du secteur privé.

L'état de préparation

Le mandat du Groupe de travail n'englobe pas l'évaluation des stratégies de préparation des gouvernements. Par contre, le rôle central que ceux-ci jouent dans notre économie et l'influence déterminante qu'ils exercent sur le climat commercial doivent être pris en considération lorsqu'on aborde la question de l'an 2000.

De nombreux systèmes et services gouvernementaux interviennent dans les réseaux de production et d'approvisionnement du secteur privé. Parmi les services qui doivent continuer d'être accessibles aux entreprises sans interruption au seuil d'un nouveau siècle, mentionnons les déclarations d'impôt électroniques,

les transactions financières, les contrôles douaniers ainsi que les services d'eau et d'égout. L'état de préparation de nombreux services gouvernementaux est essentiel car c'est sur lui que s'appuie l'état de préparation des entreprises. À l'échelle fédérale, plus d'un milliard de dollars seront consacrés aux systèmes informatiques afin d'assurer leur passage au XXI^e siècle.

Un solide cadre de responsabilisation a été mis sur pied récemment à l'échelle fédérale. Le vérificateur général du Canada a souligné les efforts de préparation du gouvernement fédéral et a présenté un rapport d'ensemble intitulé *Les technologies de l'information—La préparation à l'an 2000* au Parlement, en octobre 1997. Ce rapport recommandait une action vigoureuse de la part du gouvernement, y compris la participation des ministres et possiblement la création d'un comité parlementaire pour acheminer les projets de l'an 2000 .

Le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes en a reconnu l'importance et a immédiatement mis en place un solide cadre de responsabilisation. Il a invité le Secrétariat du Conseil du Trésor, coordonnateur de l'ensemble des efforts déployés par le gouvernement fédéral en vue de l'an 2000, à signaler régulièrement et systématiquement les progrès accomplis, surtout en ce qui concerne les systèmes d'une importance critique pour la prestation des services fédéraux essentiels à la population et aux entreprises. Le Groupe de travail apprécie vivement les démarches qui favorisent la transparence des efforts de préparation et qui appuient l'examen des rapports d'avancement par le public.

Le Groupe de travail estime que l'exemple donné par le vérificateur général et par le Comité des comptes publics représente des

Le Groupe de travail apprécie vivement les démarches qui favorisent la transparence des efforts de préparation et qui appuient l'examen des rapports d'avancement par le public.

« pratiques exemplaires » et que les corps législatifs provinciaux devraient emboîter le pas, si ce n'est déjà fait. Les gouvernements provinciaux offrent eux aussi des services variés et importants aux entreprises.

Les municipalités devraient également se mettre de la partie et adopter des mesures transparentes permettant aux entreprises locales de surveiller l'évolution de l'état de préparation des municipalités. Ce genre de préparation devrait aussi se fonder sur un plan de travail rationnel axé sur les activités d'une importance critique.

RECOMMANDATION N° 10 :

- 1) Le Comité des comptes publics de la Chambre des communes devrait continuer de surveiller l'évolution de l'état de préparation des systèmes du gouvernement fédéral.
- 2) Les corps législatifs provinciaux, si ce n'est déjà fait, devraient eux aussi établir des démarches transparentes semblables dans le cadre desquelles les institutions provinciales signaleraient régulièrement les progrès accomplis.
- 3) Les administrations provinciales devraient veiller à ce que les administrations municipales mettent en place des mécanismes de signalement transparents.
- 4) Les administrations municipales devraient s'engager à mettre en œuvre dès maintenant des mécanismes de signalement transparents.

Les établissements de crédit

Les gouvernements fédéral et provinciaux administrent des programmes qui ressemblent à ceux qu'offrent les établissements de crédit. Si le secteur privé s'engageait à exiger l'existence d'un plan officiel en vue de l'an 2000 comme condition préalable aux prêts, il en résulterait que des programmes gouvernementaux semblables pourraient également instaurer une telle pratique.

En réalité, à notre avis, tous les paliers de gouvernement devraient fixer l'existence d'un plan officiel en vue de l'an 2000 comme condition préalable à leurs programmes de subventions et de contributions, de prêts et de garantie de prêts. Des établissements comme la Banque de développement du Canada et des programmes fédéraux comme le Programme de partenariats technologiques ou encore le Programme d'aide à la recherche industrielle pourraient devenir d'importants partenaires favorisant l'état de préparation en vue de l'an 2000.

Les gouvernements, tout comme les établissements financiers du secteur privé, ne seraient pas tenus nécessairement d'appuyer ou de rejeter ce plan d'action. Par contre, le message serait clair pour le secteur privé : « l'état de préparation en vue de l'an 2000 est une priorité nationale et on s'attend à ce que vous soyez prêts. »

RECOMMANDATION N^o 11 :

Tous les paliers de gouvernement devraient exiger que l'existence d'un plan d'action officiel en vue de l'an 2000 devienne une condition préalable à leurs programmes de subventions, de contributions, de prêts et de garantie de prêts, le cas échéant.

Les initiatives à forte composante technologique

Les ressources techniques et financières se font de plus en plus rares à mesure que la question informatique de l'an 2000 prend de l'ampleur. Un nombre croissant de sociétés reportent les modifications ou les acquisitions majeures de systèmes afin de financer leurs mesures de réparation en vue de l'an 2000.

Les entreprises ont de nombreux échanges d'information avec le gouvernement, au sujet par exemple de l'impôt sur la masse salariale et de la taxe de vente harmonisée. Toute modification majeure de ces échanges nécessitant une reprogrammation risque d'avoir un effet négatif sur l'aptitude d'une entreprise à relever le défi de l'an 2000. C'est pourquoi les gouvernements sont priés de prendre les mesures qu'ils jugent nécessaires afin de réduire l'effet éventuel de leurs initiatives sur les systèmes d'interface électroniques. Le Groupe de travail ne demande pas aux gouvernements d'interrompre l'introduction de changements utiles, mais il convient d'effectuer une analyse des répercussions avant de prendre une décision finale au sujet d'une initiative.

RECOMMANDATION N° 12 :

Avant de présenter une loi ou d'apporter une modification à un règlement, les paliers de gouvernement devraient tous étudier l'incidence d'une telle démarche sur la reprogrammation des systèmes informatiques et sur le détournement des ressources au détriment de l'état de préparation en vue de l'an 2000.

Les compétences légales et réglementaires

Les gouvernements ont certaines exigences légales et réglementaires qui pourraient être touchées si les activités des entreprises étaient affectées par le problème de l'an 2000. Ainsi, à l'échelle fédérale, il existe un règlement en vertu duquel les médicaments et les denrées périssables doivent porter une étiquette indiquant la date de péremption ou de meilleure consommation. Un autre règlement exige que des critères de sécurité pour les aéronefs qui dépendent fortement de systèmes informatiques pour la surveillance et la commande des opérations soient respectés avant qu'une licence ne soit consentie.

Les entreprises aussi bien que les organismes de réglementation ont tout intérêt à s'assurer que le problème de l'an 2000 n'exerce aucun effet négatif sur le respect de la loi. Il incombe en définitive aux entreprises d'observer les lois et les règlements, mais si certaines entreprises ne répondent pas aux exigences à cause du problème de l'an 2000, ce sont les objectifs ultimes de la loi et des règlements qui seront atteints. Les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que l'on prenne toutes les mesures possibles pour assurer l'accès à la protection, à l'information et aux services auxquels ils ont droit, ainsi que le respect des lois et des règlements en vigueur. Peu importe si les organismes de réglementation peuvent contraindre les industries qu'ils régissent à se préparer à l'an 2000, ils peuvent certainement jouer un rôle important en sensibilisant celles-ci à ce problème et en indiquant qu'ils s'attendent à ce que l'industrie soit prête pour l'an 2000.

Les Canadiens s'attendent à juste titre à ce que l'on prenne toutes les mesures possibles pour assurer l'accès à la protection, à l'information et aux services auxquels ils ont droit.

Les mesures adoptées par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), principalement chargé de la réglementation des institutions financières fédérales, ont été bien accueillies par le Groupe de travail. Dès 1996, le personnel du BSIF a commencé à étudier les plans en vue de l'an 2000 dans le cadre de son processus d'inspection. En octobre de la même année, le BSIF a communiqué par écrit avec toutes les institutions financières qu'il régit afin de faire état de ses résultats. En septembre 1997, le BSIF a de nouveau communiqué par écrit avec toutes les institutions financières afin de faire le point sur les progrès accomplis en vue de l'an 2000, de décrire les résultats obtenus depuis octobre 1996, de distribuer le texte des pratiques exemplaires en vue de l'an 2000 et de présenter les plans du BSIF de lancer une évaluation permanente de l'état de préparation à l'an 2000 des différentes institutions.

De plus, le BSIF a récemment fait parvenir aux banques, aux sociétés de fiducie et de prêt ainsi qu'aux compagnies d'assurance des documents préparés par le Comité de Bâle sur le Contrôle Bancaire, Banque de Règlements Internationaux et l'Association Internationale des Contrôleurs d'Assurance. Cette documentation soulignait la nécessité pour les institutions financières de veiller à ce que leurs systèmes soient prêts pour l'an 2000.

Il convient de féliciter le BSIF du rôle très actif et vigoureux qu'il a joué dans la sensibilisation des cadres des institutions financières aux questions de l'an 2000. Le BSIF a mis sur pied et poursuivi une solide stratégie qui pourrait servir, le cas échéant, de modèle à d'autres organismes fédéraux de réglementation.

Nous invitons les organismes de réglementation provinciaux, si ce n'est déjà fait, à adopter une stratégie semblable, car plusieurs des industries qu'ils régissent pourraient exercer une influence très négative sur l'économie locale si elles ne sont pas bien préparées.

RECOMMANDATION N° 13 :

Les organismes de réglementation de tous les paliers de gouvernement devraient :

- 1) évaluer, d'ici le 1^{er} avril 1998, les incidences qu'une panne informatique en l'an 2000 dans les secteurs industriels qu'ils régissent pourrait avoir sur leurs objectifs de réglementation;
- 2) réviser, le cas échéant, leurs procédures d'évaluation de la conformité;
- 3) avoir recours, dans la mesure du possible, à des impératifs moraux pour souligner l'importance de la préparation à l'an 2000.

Les ressources humaines-Immigration

Le Groupe de travail reconnaît le défi en matière de ressources humaines et la pénurie d'effectifs que l'économie canadienne devra surmonter pour être prête pour l'an 2000. Afin de répondre à la demande de main-d'œuvre dans ce secteur fortement spécialisé et très compétitif, il faut envisager des démarches visant à promouvoir énergiquement la disponibilité de telles compétences sur le marché canadien, y compris un meilleur accès à des ressources humaines étrangères.

RECOMMANDATION N° 14 :

Les gouvernements du Canada et du Québec devraient adopter des lois, des règlements et des politiques en matière d'immigration afin d'établir une catégorie particulière de permis de travail provisoires en vertu desquels des personnes possédant des compétences et une expérience du problème de l'an 2000 pourraient travailler au Canada sans avoir à se soumettre au processus de validation d'emploi, ce qui permettrait à des travailleurs étrangers d'obtenir un permis de travail provisoire au port d'entrée même.

Les initiatives fiscales sans incidence sur les recettes

Les gouvernements ont déjà assumé des coûts très appréciables pour que leurs propres systèmes soient prêts en vue de l'an 2000. Les contribuables canadiens ne devraient pas avoir à porter le fardeau du secteur privé en ce qui concerne le problème de l'an 2000, qui est essentiellement l'affaire des entreprises. Il s'agit clairement d'une dépense que toutes les entreprises du monde entier doivent assumer pour demeurer concurrentielles.

Néanmoins, compte tenu du besoin urgent de passer de l'état de sensibilisation actuel à une action officielle immédiate, le Groupe de travail constate qu'il importe d'examiner tous les effets de levier possibles. Le régime fiscal fédéral peut constituer un tel levier pourvu qu'il s'agisse d'une démarche sans incidence sur les recettes. Pour porter fruit, une telle démarche doit être lancée dans les plus brefs délais. On pourrait ainsi envisager une sortie du bilan accélérée pour ce qui est des dépenses de préparation à l'an 2000. Le Groupe de travail constate que ce genre de mesure d'encouragement devrait s'adresser surtout aux petites et moyennes entreprises.

RECOMMANDATION N° 15 :

Le gouvernement fédéral devrait envisager l'introduction, le plus tôt possible, d'une mesure d'encouragement fiscal sans incidence sur les recettes, axée surtout sur les petites et moyennes entreprises.

Les communications

Un partage des informations techniques et de gestion pertinentes en vue de l'an 2000 est un des meilleurs outils dont disposent les gouvernements et les entreprises afin de se préparer à l'an 2000. Notre examen des stratégies utilisées par d'autres pays nous a fourni des exemples utiles des possibilités de partage de l'information. S'inspirant du remarquable site Internet de l'an 2000 du gouvernement de l'Australie, le Groupe de travail a ajouté des fonctions au site Strategis d'Industrie Canada, qui comportait déjà de la documentation sur l'an 2000. Ce site Internet est devenu une des plus importantes sources d'information sur l'an 2000 au Canada pour les dirigeants des entreprises.

La vaste infrastructure des gouvernements dans l'ensemble du pays peut être d'une très grande utilité aux entreprises. Le gouvernement du Canada a déjà mis sur pied pour le Groupe de travail un service téléphonique sans frais (1-800-270-8220). Une telle stratégie, adoptée par l'ensemble des ministères à tous les paliers gouvernementaux, aiderait à rejoindre les intervenants respectifs dans tous les secteurs. Le Groupe de travail partagera la documentation qu'elle a préparée avec diverses instances gouvernementales soucieuses elles aussi d'appuyer les démarches en vue de l'an 2000.

Un partage des informations techniques et de gestion pertinentes en vue de l'an 2000 est un des meilleurs outils.

RECOMMANDATION N° 16 :

À tous les paliers de gouvernement, les ministères et les organismes qui peuvent avoir une influence sur les entreprises devraient diffuser de l'information sur l'an 2000 et faciliter l'accès à cette information ainsi qu'aux services de soutien connexes, y compris la documentation préparée par le Groupe de travail.

Les corps législatifs

Le Groupe de travail est d'avis que, même si la préparation à l'an 2000 relève essentiellement du secteur privé, le secteur public devrait aussi jouer un rôle directeur dans la mise en œuvre de ses recommandations.

Le Groupe de travail a constaté qu'en établissant des structures transparentes de responsabilité parlementaire, le processus parlementaire peut devenir un outil puissant de sensibilisation du public aux mesures prises et aux démarches insuffisantes. C'est ce qu'on a pu observer lors de l'examen approfondi du rapport du vérificateur général sur les technologies de l'information effectué par le Comité permanent des comptes publics de la Chambre des communes au sujet de l'état de préparation du gouvernement fédéral.

Les corps législatifs fédéral et provinciaux peuvent attirer l'attention du public sur l'état de préparation. Par l'entremise de séances télévisées et d'audiences publiques régionales ou locales, les associations de gens d'affaires, les municipalités, les services



publics et les sociétés d'État pourraient être invités à décrire leur état de préparation en vue de l'an 2000 ou à souligner les efforts visant à encourager la préparation de leurs secteurs respectifs. Les organismes de réglementation fédéraux et provinciaux pourraient également être invités à décrire les mesures adoptées pour encourager les industries qu'ils régissent à se préparer en vue de l'an 2000 ou encore à souligner les conséquences éventuelles d'un manque de préparation.

Le défi de l'an 2000 dépasse le cadre des relations patronales-syndicales. Les employés devraient avoir l'occasion d'exprimer leurs opinions à cet égard par l'entremise de leur syndicat ou directement. Il est légitime qu'ils s'intéressent à l'état de préparation de leur employeur et aux plans prévus à cette fin.

Les groupes de consommateurs, intervenants clés ne relevant pas du mandat du Groupe de travail, mais dont l'influence économique est importante, auraient également leur mot à dire et pourraient être invités à encourager les entreprises à se préparer à élaborer des produits qui sont adaptés à l'an 2000. Les consommateurs peuvent exercer une influence appréciable sur les entreprises qui ne se sont pas adaptées au problème de l'an 2000. Il faut des années pour s'assurer la loyauté des consommateurs; une entreprise qui n'agit pas dès maintenant risque de perdre cette loyauté très rapidement.

Les consommateurs peuvent exercer une influence appréciable sur les entreprises qui ne se sont pas adaptées au problème de l'an 2000.

RECOMMANDATION N° 17 :

- 1) Les corps législatifs du Canada et des provinces devraient organiser des audiences publiques, invitant les associations nationales et régionales et les instances gouvernementales

qui peuvent exercer une influence sur le secteur privé à signaler les mesures prises afin que leurs intervenants relèvent le défi de l'an 2000 grâce à un plan d'action officiel.

- 2) Le rapport et les recommandations du Groupe de travail devraient être présentés au premier ministre du Canada et à ceux des provinces.

3 . L e s p r o c h a i n e s é t a p e s

Le 8 décembre 1997, les résultats préliminaires de l'enquête de Statistique Canada sur l'état de préparation du secteur privé ont été rendus publics; le message était très clair pour les entreprises canadiennes. Celles-ci ont pu constater qu'il était urgent d'adopter un plan d'action officiel, l'enjeu étant notre compétitivité nationale elle-même. Le Groupe de travail espère que ce message ainsi que la mise en œuvre des recommandations que l'on trouve dans le présent rapport stimuleront les entreprises à adopter des mesures officielles.

Avec la préparation du présent rapport et la stratégie de sensibilisation que le Groupe de travail met en œuvre, et compte tenu de l'analyse définitive du Conference Board du Canada disponible fin février et du travail de l'Association du Barreau canadien, en avril, nous estimons que nous nous sommes acquittés de notre mandat. Toutefois, il nous reste à déterminer comment les entreprises canadiennes vont répondre à notre appel d'accélérer leurs mesures de préparation. Il importe d'observer comment nos recommandations seront mises en œuvre. Il faudra que nous nous réunissions une autre fois en mai afin d'évaluer la situation. Statistique Canada pourrait jouer un rôle important au cours de cette dernière étape en reprenant au mois d'avril l'enquête sur l'état de préparation des entreprises.

RECOMMANDATION N° 18 :

Il convient que l'on demande à Statistique Canada de reprendre son enquête sur l'état de préparation du secteur privé en avril 1998, afin que le Groupe de travail puisse au mois de mai évaluer les progrès accomplis en ce qui concerne l'état de préparation des entreprises canadiennes tout aussi bien que la mise en œuvre de ses recommandations.

C O N C L U S I O N :

L a v o i e **à s u i v r e**

La publication du présent rapport marque le point culminant du mandat du Groupe de travail de l'an 2000, qui était d'évaluer la nature et l'envergure du défi électronique de l'an 2000 et de décrire l'état de préparation des entreprises. Les membres du Groupe de travail estiment qu'ils ont également joué un rôle de chef de file et qu'ils ont formulé des conseils sur la façon de réduire ou d'éviter les risques associés au problème de l'an 2000, ou encore d'y répondre de façon constructive.

Étant donné l'urgence et la taille du défi à relever, le présent rapport est présenté quatre mois plus tôt qu'il n'était prévu. En accélérant leurs travaux, les membres du Groupe de travail ont voulu souligner l'urgence de la situation et rappeler qu'il ne reste que très peu de temps pour s'assurer que la plupart des sociétés et institutions privées du Canada sont prêtes. En présentant notre rapport plus tôt que prévu, nous avons voulu mettre en place le cadre de responsabilisation recommandé le plus tôt possible et partager les informations obtenues avec les chefs d'entreprise canadienne afin de les aider à minimiser les coûts et à accélérer les mesures de préparation.

La publication du rapport du Groupe de travail ne signifie aucunement que le problème soit résolu. Il reste beaucoup à faire avant que les entreprises canadiennes ne soient prêtes à entamer le XXI^e siècle sans grande difficulté. En réalité, le nombre de sociétés qui n'ont pas encore agi de façon appropriée dépasse de beaucoup le nombre de sociétés qui ont mis en place un plan d'action officiel et les structures requises.

Les mesures, les dépenses et les ressources les plus importantes n'ont toujours pas été réalisées. Il reste à prendre des décisions difficiles et à faire des sacrifices. Plus les sociétés et les institutions attendent avant d'agir de façon décisive, plus les résultats seront pénibles et incertains pour l'ensemble des Canadiens. Les entreprises canadiennes doivent agir dès maintenant. Il n'y a tout simplement pas d'autre choix que de se préparer. Dans le climat économique très concurrentiel de notre monde contemporain, les sociétés qui ne sont pas prêtes ne se verront accorder aucun sursis.

Le Canada a remporté d'énormes succès au cours du XX^e siècle, en partie grâce à plusieurs générations d'entrepreneurs et de gestionnaires sages et prévoyants qui ont su recourir à l'innovation technologique pour rehausser la compétitivité de leurs entreprises. Les chefs de nos entreprises doivent aujourd'hui manifester la même prévoyance et la même sagesse pour permettre au Canada d'entrer avec confiance dans le nouveau siècle et le nouveau millénaire.

À titre de membres du Groupe de travail de l'an 2000, à titre de dirigeants d'entreprise, à titre surtout de citoyens canadiens soucieux, nous prions instamment les chefs d'entreprise du Canada de transformer le présent rapport en un outil d'action immédiate et décisive.

Annexes

MEMBRES DU GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000

PRÉSIDENT

Jean C. Monty
BCE Inc.

MEMBRES

Stephen E. Bachand
La Société Canadian Tire Limitée

John E. Cleghorn
Banque Royale du Canada

Kerry L. Hawkins
Cargill Limitée

Brian A. Johnson
Crown, compagnie d'assurance-vie

G. Yves Landry
Chrysler Canada Ltée

David M. Mann
Nova Scotia Power Inc.

Michael H. Rayner
L'Institut Canadien des Comptables Agréés

Raymond Royer
Domtar Inc.

James M. Stanford
Petro-Canada

Carol M. Stephenson
Le Centre Des Ressources Stentor Inc.

Catherine S. Swift
La Fédération canadienne
de l'Entreprise indépendante

John D. Wetmore
IBM Canada Limitée

John M. Willson
Placer Dome

MEMBRES EX-OFFICIO

P. André Gervais
L'Association du Barreau canadien

Paul E. Rummell
Gouvernement du Canada

Sécretaire
Alain F. Desfossés
Industrie Canada

GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000
MEMBRES DU COMITÉ DES DIRIGEANTS PRINCIPAUX DE L'INFORMATION

PRÉSIDENT

Paul E. Rummell
Gouvernement du Canada

MEMBRES

Jim Bright
Canadien national

Keith Butler
Nova Scotia Power Inc.

Christian Dubé
Domtar Inc.

A. Mark Foote
La Société Canadian Tire Limitée

Lise Fournel
Air Canada

Tom Hope
Gestion de réseau canadien Stentor Inc.

Robert G. Krpan
Petro-Canada

Marty J. Lippert
Banque Royale du Canada

Rex J. McLennan
Placer Dome

Michel Milot
Domtar Inc.

Bruce N. Nicol
Placer Dome

Bill Parsons
La Fédération canadienne
de l'Entreprise indépendante

Keith Powell
Northern Telecom

Joe Prior
Sears Canada Limitée

Robert A. Renaud
Chrysler Canada Ltée

Mark Ripplinger
Crown, compagnie d'assurance-vie

Michael Roach
Bell Sygma Solutions télécom

David A. Scott
Price Waterhouse

Todd Schnobrich
Cargill Limitée

Donald E. Sheehy
L'Institut Canadien des Comptables Agréés

Cathy Wanlin
IBM Canada Limitée

MEMBRES DU COMITÉ DES COMMUNICATIONS

PRÉSIDENTE

Monic Houde
MMH Conseil

MEMBRES

Rob Andras
Petro-Canada

Wesley Kaban
Chrysler Canada Ltée

David Moorcroft
Banque Royale du Canada

Elliot Schreiber
Northern Telecom

Brian J. Smith
Northern Telecom

Othmar Stein
Chrysler Canada Ltée

REMERCIEMENTS POUR
LEUR GÉNÉREUSE CONTRIBUTION :

Gary S. Baker Arthur Andersen & Co.	Bob Juneau Banque Royale du Canada
Duncan Cornell Card Davies, Ward & Beck	François Lefebvre Air Canada
Jim Cecil Chrysler Canada Limitée	Judy Marshall IBM Canada Limitée
Richard F. D. Corley Davies, Ward & Beck	Robert Parker Deloitte & Touche
Cyndy DeGuisti Le Centre Des Ressources Stentor Inc.	Bonnie Pascall William Mercer
Nicholas J. DeRoma Northern Telecom Limitée	Doug A. Pirie Coopers & Lybrand Consulting
Stephen Desabrais Canadien national	Janice Robinson Air Canada
Matthew Gottlieb David, Ward & Beck	Ray Thornton Banque Royale du Canada
Henry Grunberg Ernst & Young	Venda Vicars IBM Canada Limitée
Ray Heard Banque Royale du Canada	Bob J. Widdowson KPMG
Peter Jackson L'Institut Canadien des Comptables Agréés	

SECRÉTARIAT DU
GROUPE DE TRAVAIL DE L'AN 2000

SECRÉTAIRE
Alain-F. Desfossés

Sue Brûlé	Diane A. Lalonde
Philippe Bussy	Catherine Lineger
Gerry Champagne	Jocelyne Nadon
Steve Clarkson	Suzanne Marineau
Shannon Day	Jacques Plamondon
Louise Forgues	Robert Rand

M a n d a t

Le mandat du Groupe de travail du ministre consiste à évaluer la nature et la portée du problème dans les secteurs clés de l'économie canadienne, à évaluer la mesure dans laquelle l'industrie est prête à régler les questions liées aux risques informatiques de l'an 2000 et à donner des conseils spécialisés sur la façon de réduire ces risques. Le Groupe de travail doit inciter l'industrie à prendre les choses en main, c'est-à-dire à prendre les mesures nécessaires pour se préparer à l'an 2000 et rassurer la population.

A t t r i b u t i o n s

Le Groupe de travail se penchera sur les questions suivantes et présentera un rapport au ministre de l'Industrie, au plus tard en mai 1998.

- Dans quelle mesure l'industrie est-elle prête à régler les questions liées au problème informatique de l'an 2000, par secteur clé de l'économie et pour l'ensemble de l'économie ?
- Le Canada pourrait-il profiter de certains avantages économiques s'il était un chef de file relativement au problème de l'an 2000 ? Quels sont les plus grands dangers que court l'économie si elle n'est pas prête ? Quelles mesures sont prises par les intéressés pour atténuer les risques, qu'est-ce qui devrait être fait et par qui ?
- Quels sont les secteurs économiques clés où le Canada joue un rôle de chef de file et quels sont ceux qui méritent que des mesures soient prises pour éviter que l'économie ne soit perturbée ? Quelles mesures sont mises en oeuvre aujourd'hui pour régler les problèmes liés à l'an 2000 dans ces secteurs ? Ces mesures sont-elles suffisantes, sinon, qu'est-ce qui devrait être fait et par qui ?
- Y a-t-il des questions transfrontalières en jeu ? Si oui, quelles sont-elles ? Des mesures sont-elles prises pour régler ces questions ? Ces mesures sont-elles suffisantes, sinon, qu'est-ce qui devrait être fait et par qui ?

- Que peut-on faire pour inciter les dirigeants à s'engager personnellement au plus tôt dans le règlement de ce problème ?

Le Groupe de travail sera également chargé de participer à l'élaboration d'une enquête de Statistique Canada dont les données serviront à faire une évaluation quantitative confidentielle du degré de préparation des entreprises, par secteur économique clé. Les résultats de l'enquête permettront au Groupe de travail de répondre à certaines des questions ci-dessus.

C o m p o s i t i o n

Le Groupe de travail sera composé d'un petit groupe de dirigeants d'entreprise appartenant aux secteurs économiques clés du Canada. Le dirigeant principal de l'information du gouvernement du Canada sera membre ex-officio et son rôle consistera à faciliter les échanges de renseignements entre les secteurs public et privé.

S e c r é t a r i a t

Le Secrétariat sera chargé d'organiser la création du Groupe de travail du ministre et de fournir des services de secrétariat tout au long du mandat du Groupe. Il servira de porte-parole pour Industrie Canada quant aux questions relatives à l'an 2000; il mènera des activités de vulgarisation; invitera les intervenants clés des administrations fédérales et provinciales qui sont responsables des secteurs économiques susceptibles d'être touchés par les questions relatives à l'an 2000; il représentera le Canada à des tribunes internationales; et il évaluera les mesures qui s'imposeront après le dépôt du rapport définitif.

Sujets d'intérêt

L'an 2000: échange d'idées entre chefs de direction

Sommaire

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

Recommandations à l'intention des administrateurs - Le bogue du Millénaire

<http://www.cica.ca>

Documentation de l'ACTI

<http://www.itac.ca>

Viewpoint

<http://www.conferenceboard.ca>

L'an 2000: gestion des risques et planification d'urgence

<http://strategis.ic.gc.ca/sos2000>

L'an 2000: le point sur le problème technologique pour les petites entreprises

<http://www.cfib.ca>

L'an 2000: questions juridiques

<http://www.cba.org/abc>

